

**Groupe de travail « Adolescentes, jeunes femmes et développement »**

**Rapport des travaux du groupe à destination  
du Ministère des Affaires Etrangères**

**rédigé par PLAN France, chargé du Secrétariat technique du groupe de travail pour le  
Ministère des Affaires Etrangères**

**20/12/2012**

## Table des matières

<b>I. Introduction : Contexte et Objectifs</b> .....	3
A. Contexte et objectifs de la création du groupe de travail.....	3
B. Qui sont les filles adolescentes et les jeunes femmes ? .....	5
C. Méthodologie .....	8
<b>II. Synthèse des recommandations du groupe de travail</b> .....	10
<b>III. Première Partie : Enjeux et état des lieux de la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement</b> .....	11
A. Les enjeux d'une meilleure prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement .....	11
B. L'état des lieux de la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes sur l'agenda national et international : une attention croissante mais encore insuffisante.....	13
<b>IV. Deuxième Partie : Recommandations illustrées du groupe de travail pour la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement</b> .....	15
<b>Glossaire</b> .....	34
<b>Annexes :</b> .....	37
Annexe 1. Liste des membres du groupe .....	37
Annexe 2. La théorie du changement .....	37
Annexe 3. Cadre politico-légal international et national sur les droits des filles.....	37
Annexe 4. Initiatives pour les droits des filles .....	37
Annexe 5. Grille d'analyse des pratiques .....	37
Annexe 6. Fiche Projet : <i>Saksham</i> , Formation Professionnelle en Inde, Plan France .....	37
Annexe 7. Fiche Projet : Protéger les Adolescentes & Défi jeunes, Equilibres et Populations.....	37
Annexe 8. Fiche Projet : Education inclusive enfants en situation de handicap, RDC, Handicap International ( <i>draft</i> ) .....	37
Annexe 9. Fiche Projet : Education des Filles à la Briqueterie, Cameroun, Plan France.....	37
Annexe 10. Fiche projet : Renforcer les capacités des filles, Sénégal, Tostan.....	37
Annexe 11. Fiche projet : <i>Sanjog 2</i> , Bangladesh, ECPAT France.....	37
Annexe 12. Fiche projet : Prévention des violences sexuelles, Colombie, Plan France.....	37
Annexe 13. Fiche projet : Filles adolescentes en situation d'urgence, Plan International.....	37

## I. Introduction : Contexte et Objectifs

### A. Contexte et objectifs de la création du groupe de travail

Dans le cadre de ses travaux sur la prise en compte des jeunes filles dans les politiques de développement, le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) a mis en place début 2012 un groupe de travail multi-acteurs dédié à cette thématique.

Ce groupe de travail sur les jeunes filles - désormais dénommé « Groupe de travail Adolescentes, Jeunes Femmes et Développement » - rassemble une pluralité d'acteurs de la solidarité internationale impliqués dans les domaines de la santé, de la santé sexuelle et reproductive, de la lutte contre le VIH-sida, de l'éducation, des migrations, de la protection, des droits de l'enfant et égalité homme-femme et du développement. Ainsi, sont membres du groupe de travail des représentants d'organisations internationales, du gouvernement et du Parlement français, des collectivités locales, d'associations spécialistes des questions de développement et/ou du genre, de chercheurs, de réseaux d'associations ou encore des experts indépendants<sup>1</sup>.

Une première réunion de ce groupe s'est tenue le 26 janvier 2012, afin de définir les objectifs du groupe. A la suite de cette réunion, il a été convenu que les travaux du groupe devaient contribuer à **renforcer la qualité et l'efficacité des interventions d'aide au développement, incluant les politiques et programmes de coopération et les actions de terrain, à travers une meilleure prise en compte des besoins et priorités des filles.**

**Pour ce faire, le groupe s'est donné comme objectifs spécifiques de :**

- 1) mettre en commun les pratiques et les questionnements des acteurs français du développement sur les moyens et les approches à mettre en œuvre pour atteindre les jeunes filles dans les programmes de développement ; et**
- 2) faire émerger des propositions concrètes pour que les jeunes filles deviennent de véritables bénéficiaires des politiques de développement.**

L'atteinte de ces objectifs sera facilitée par la réalisation d'une étude (desk review) sur le passage à l'âge adulte des jeunes filles des pays en développement<sup>2</sup>.

Ces travaux, présentés dans le présent rapport, et notamment les recommandations émises par le groupe « Adolescentes, Jeunes Femmes et Développement », viendront nourrir le Document d'Orientation Stratégique sur le Genre du MAE, présentement en cours d'actualisation. Ils feront également l'objet d'une présentation dans le cadre de la plateforme genre et développement du Ministère.

---

<sup>1</sup> La liste des membres du groupe de travail est disponible en annexe.

<sup>2</sup> Suite à un appel à consultation du MAE, cette étude a été confiée à Plan France ; finalisée en avril 2013, elle viendra compléter les réflexions du groupe et nourrir l'actualisation du DOS Genre.

### **Le Document d'Orientation Stratégique Genre du MAE (« DOS Genre »)**

Le DOS, adopté en décembre 2007 dans le cadre du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement, a pour objectif de déterminer le cadre de l'action de la France en matière de prise en compte de l'égalité femme-homme et des droits des femmes dans sa politique de coopération. Ce document a été élaboré par le MAE français, en concertation avec la plateforme « Genre et Développement » créée en 2006 par ce dernier, plateforme qui réunit des représentants de la société civile, de la recherche, des parlementaires et représentants des institutions. Le DOS définit trois axes d'intervention : le plaidoyer et le dialogue politique, l'intégration transversale du genre dans les secteurs de la coopération, ainsi que le soutien à des actions spécifiques en faveur des femmes.

Une évaluation du DOS a été réalisée en 2012 par l'Observatoire de la parité, la Commission nationale consultative des droits de l'homme, ainsi que les membres de la plateforme « Genre et développement ». Cette évaluation a pour objectif d'identifier et d'analyser, pour chacun des trois axes du DOS, les progrès et modalités de mise en œuvre, ainsi que les obstacles existants, les leviers potentiels et les recommandations pour l'avenir. Cette évaluation servira de point de départ à l'actualisation du DOS.

## B. Qui sont les filles adolescentes et les jeunes femmes ?

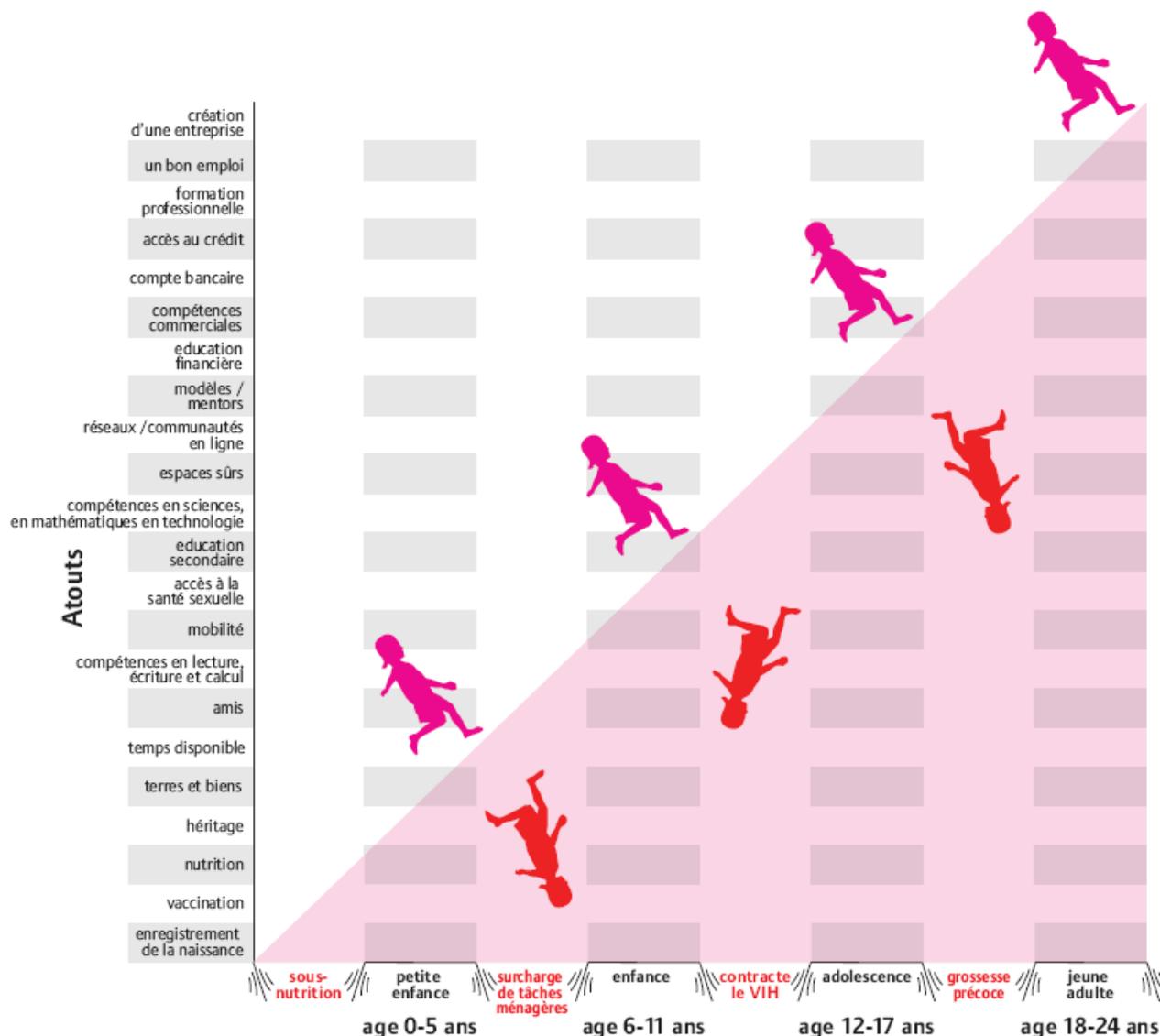
Lors de la réunion du 26 janvier 2012, qui visait à préciser le cadre d'action du groupe de travail et sa méthodologie, le terme « jeunes filles » avait été choisi. Néanmoins, il est difficile de trouver une définition claire et acceptée par tous de ce terme et de déterminer la tranche d'âge qu'il représente. Aujourd'hui, en effet, les organisations ont tendance à utiliser des définitions différentes des termes « filles », « adolescentes », « jeunes femmes ». On trouve ainsi plusieurs définitions en fonction du groupe d'âge concerné, illustrées par le schéma ci-dessous :

*Schéma n°1 : Définitions des catégories suivant l'âge*



On peut constater d'après ce schéma, que les « filles » sont les personnes de sexe féminin âgées de 0 à 18 ans (définition de la CIDE), alors que le terme « jeunes filles » ne correspond à aucune tranche d'âge définie. En revanche, au-delà de 18 ans et jusqu'à 25 ans, on trouve les « jeunes femmes ». Et les personnes de sexe féminin âgées de 10 à 19 ans, qui peuvent donc être des filles ou des jeunes femmes, sont toutes des « adolescentes ».

*Schéma n°2 : Cycle de vie des filles – atouts et obstacles*



Ainsi, les filles rencontrent des obstacles tout au long de leur vie, de la petite enfance à l'adolescence, et de l'enfance à l'âge adulte. Il est possible d'intervenir à des stades différents de la vie des filles pour apporter des **changements positifs** dans leur vie, et leur fournir les atouts et compétences dont elles ont besoin. Ce schéma illustre ce qui peut arriver à une fille, à différents âges, de positif ou de négatif. A titre d'illustration: une fillette peut recevoir les soins et l'investissement dont elle a besoin de la part de sa famille, de sa communauté et de l'Etat, puis devenir une citoyenne assurée et active. Au contraire, elle peut tomber dans le piège de la sous nutrition, du manque d'éducation et de la vulnérabilité aux grossesses précoces ou au VIH-sida. Autant de dangers qui peuvent la maintenir enfermée dans la pauvreté, une pauvreté qu'elle transmettra ensuite à ses enfants. Mais ce destin n'est pas inéluctable : un investissement en temps, en soins et en argent en faveur de l'amélioration des conditions de vie des jeunes filles déclenchera une transformation personnelle et économique, leur permettant de se développer et de devenir des adultes actives et épanouies. Ce schéma vient rappeler la nécessité de prendre en compte les filles de tous âges et leurs besoins spécifiques dans les politiques, programmes et projets de développement.

Si l'adolescence concentre un grand nombre de facteurs de vulnérabilité, et représente une période de changements importants chez les filles, aux niveaux tant physiques que sociaux, ce qui justifie une concentration des efforts sur cette classe d'âge, il reste néanmoins nécessaire de s'interroger sur ce qui se joue avant et après l'adolescence dans la vie des filles, en termes de risques et d'opportunités.

Il est ainsi indispensable de pouvoir s'attaquer à des problématiques tels que le mariage de fillettes de 5 ans, ou encore l'infanticide des filles.

Néanmoins, les travaux du groupe de travail « Adolescentes, Jeunes Femmes et Développement », tels que présentés dans ce rapport, mettent l'accent sur la prise en compte des **adolescentes et jeunes femmes, âgées de 10 à 25 ans**, dans les politiques, programmes et projets de développement. En effet, l'adolescence est un âge durant lequel les facteurs de vulnérabilité sont concentrés, et pour cette raison il convient d'y accorder une attention particulière, en permettant aux adolescentes d'acquérir et de développer les atouts nécessaires, et en levant les obstacles à une transition réussie vers leur vie d'adulte.

La délimitation de la tranche d'âge spécifique à l'adolescence, telle que présentée dans le schéma n°1, peut parfois varier d'un contexte à l'autre, selon les critères culturels et sociaux pris en compte pour en déterminer le début (fin de l'enfance) et la fin (début de l'âge adulte). Le FNUAP considère que « l'adolescence est un âge décisif pour les filles dans le monde. Ce qui se passe pendant l'adolescence d'une fille détermine la direction que prendra sa vie et celle de sa famille. Pour de nombreuses filles dans les pays en développement, la puberté (...) représente un moment de vulnérabilité accrue – vulnérabilité à l'abandon scolaire, au mariage précoce, à la grossesse précoce, au VIH, à l'exploitation sexuelle, et à la violence »<sup>3</sup>. Pour ces raisons, il est fondamental, dans toute politique, tout programme ou projet de développement, de prendre en compte les situations et besoins spécifiques des adolescentes et jeunes femmes en situation de plus grande vulnérabilité (victimes de violences de genre à l'école, filles hors du système scolaire, victimes de mariage et grossesses précoces, filles en situation de handicap physique, sensoriel ou mental, etc.).

---

<sup>3</sup> UNFPA, Fact Sheet: Adolescent Girls' Sexual and Reproductive Health Needs, Juillet 2012

## C. Méthodologie

Afin d'atteindre les objectifs du groupe de travail, le Ministère des Affaires Etrangères a fait le choix de confier le secrétariat technique du groupe à l'ONG Plan France, qui a par conséquent eu pour mission d'assurer les tâches suivantes en lien avec le pôle « Genre et Développement Humain » de la Sous-direction Santé et Développement Humain du MAE :

### 1. Animation de la réflexion du groupe de travail :

- Organisation de deux séminaires de travail entre juin et septembre 2012 ;
- Identification des thématiques pertinentes et des intervenants ;
- Organisation des réunions et rédaction des documents préparatoires.

### 2. Rédaction d'un rapport final comprenant les conclusions des séminaires et des propositions d'action.

Après s'être vu confier le secrétariat technique, Plan France a proposé aux autres membres du groupe une méthodologie de travail, qui a ensuite été retravaillée en fonction des attentes de chacun.

La méthodologie suivante a ainsi été adoptée : partant du constat, fait lors de la première réunion du groupe, le 26 janvier, que les membres du groupe avaient une diversité de niveaux d'expertise et d'expérience sur la thématique « adolescentes, jeunes femmes et développement », il a été considéré pertinent de croiser apports théoriques et analyse des pratiques au sein du groupe. Cette approche visait à permettre d'identifier et de faire connaître une méthodologie pertinente d'intervention, fondée sur les enseignements de la recherche, les bonnes pratiques capitalisées à date et l'analyse des actions de terrain (notamment celles des membres du groupe).

Deux séminaires ont été organisés pour permettre d'atteindre cet objectif :

1. **Un premier séminaire, qui a eu lieu le 18 juin 2012 après-midi**, avait pour objectif de fournir un apport sur la méthodologie d'intervention, à savoir l'identification de méthodes d'intervention efficaces et de qualité, fondées sur des études, recherches et évaluations existantes. Ce séminaire a été préparé en amont à travers des échanges entre le secrétariat du groupe de travail, les membres du groupe et les différents intervenants du séminaire, afin de déterminer l'objet et l'angle des interventions et de s'accorder sur les résultats attendus.

Les différents intervenants de ce premier séminaire étaient avant tout des chercheurs et/ou professionnels ayant une expertise importante dans le domaine, étant à même de proposer des principes et une méthode de prise en compte des besoins et priorités des filles dans les politiques et programmes de développement.

Le séminaire s'est présenté sous la forme d'une table-ronde, autour de laquelle étaient réunis quatre intervenants et les membres du groupe.

Un temps a été réservé au débat et aux questions/réponses, afin que chaque participant puisse questionner et s'appropriier les approches présentées.

Le Secrétariat technique a ensuite fait la synthèse des présentations et des échanges de ce premier séminaire sous la forme de recommandations pour l'action et d'une grille d'analyse des projets visant l'autonomisation des filles<sup>4</sup>. Ces documents avaient vocation à être retravaillés et réadaptés au vu des pratiques de terrain des membres du groupe et de leurs partenaires, à la suite d'un second séminaire.

2. **Le second séminaire, qui s'est déroulé le 20 septembre 2012 après-midi**, s'est donc caractérisé par son aspect pratique : il s'agissait pour les membres du groupe qui le souhaitaient d'analyser leurs pratiques à travers l'application de la grille d'analyse qui avait été élaborée selon les recommandations issues du premier séminaire.

---

<sup>4</sup> Ce document est disponible en annexe n°5.

Les intervenants de ce séminaire étaient cette fois-ci en priorité des acteurs du terrain qui ont présenté leurs modalités d'intervention sur le terrain et ont fait part des difficultés et éléments facilitant rencontrés pour mettre en œuvre les recommandations énoncées lors du premier séminaire. Un temps d'échange, d'abord en sous-groupes puis en plénière, a été réservé aux questions/réponses des différents membres du groupe de travail et aux débats. Ce temps de confrontation entre théorie (séminaire 1) et pratique (séminaire 2) a permis de renforcer et d'adapter les recommandations formulées lors du premier séminaire aux réalités du terrain, et a également été l'occasion pour les membres du groupe de mieux s'approprier ces recommandations, en s'appuyant dessus pour analyser leurs propres pratiques. Les capacités des membres du groupe à mieux tenir compte des spécificités des filles dans les politiques et programmes de développement s'en sont trouvées renforcées.

Sur la base de la grille d'analyse des pratiques formulée par le secrétariat, une dizaine de descriptifs de projet, disponibles en annexe, ont été rédigés par les membres du groupe qui le souhaitent. Ces descriptifs illustrent de façon concrète les recommandations formulées par le groupe.

## II. Synthèse des recommandations du groupe de travail

Les recommandations résultant des travaux du groupe de travail, telles que synthétisées ci-dessous, visent à **renforcer la qualité et l'efficacité des interventions d'aide au développement, incluant les politiques et programmes de coopération et les actions de terrain, à travers une meilleure prise en compte des besoins et des priorités des filles. Une meilleure maîtrise de ces enjeux devrait permettre d'agir sur les inégalités de genre dès le plus jeune âge afin que les actions de coopération aient un impact réel sur l'autonomisation des jeunes filles**

Une attention particulière doit être portée aux **adolescentes et aux jeunes femmes, du fait des facteurs de vulnérabilité propres à ces âges tels que** les violences de genre à l'école et en dehors de l'école, la déscolarisation, le mariage précoce, les grossesses précoces, le travail domestique, les handicaps physiques, sensoriels ou mentaux, la situation spécifique des jeunes mères seules, les crises et catastrophes naturelles, etc. Cette identification des filles en situation de plus grande vulnérabilité est un *préalable* à la mise en œuvre des recommandations suivantes<sup>5</sup> :

1. Tenir compte de la diversité des situations recouvertes par le terme « filles en situation de vulnérabilité »
2. Mettre en place des projets en faveur de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes doit se faire *par* et *pour* une plus grande égalité entre filles et garçons, hommes et femmes<sup>6</sup>
3. Tenir compte des besoins et priorités tels qu'exposés par les filles en leur donnant la parole et les moyens de s'exprimer sur tous les sujets qui les concernent, dans le respect de leur droit à la participation
4. Privilégier une approche par cycle de vie qui permet de repérer les risques et opportunités, obstacles et atouts, les besoins et priorités, propres à chaque âge et d'agir dessus
5. Dépasser les approches sectorielles en recherchant une approche holistique, multisectorielle, pluri-acteurs, à même d'améliorer les conditions de vie et l'autonomisation des filles dans leur ensemble
6. Agir sur les 3 dimensions du changement, selon une approche fondée sur les droits: au niveau individuel, au niveau socio-économique et au niveau institutionnel, pour obtenir des changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles
7. Concentrer / renforcer les efforts sur l'éducation (y compris formation professionnelle), principal levier de développement et d'autonomisation des filles à travers la promotion d'une éducation (formelle et non formelle) sûre et de qualité pour les filles, les adolescentes et les jeunes femmes, à même de leur donner le savoir et les compétences nécessaires à une vie saine, productive et épanouie
8. Promouvoir l'enregistrement des filles à la naissance, condition du respect de leurs droits et de leur protection
9. Développer des standards communs de mesure de l'autonomisation des filles
10. Prévoir les ressources humaines et financières à même de permettre la prise en compte de toutes les recommandations formulées

---

<sup>5</sup> Ces recommandations sont explicitées et illustrées dans la deuxième partie du présent rapport.

<sup>6</sup> L'égalité femmes-hommes ou filles-garçons est autant un moyen d'autonomisation des filles qu'une conséquence de l'autonomisation des filles.

### **III. Première Partie : Enjeux et état des lieux de la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement**

#### **A. Les enjeux d'une meilleure prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement**

La création d'un groupe de travail sur la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les programmes, projets et politiques de développement, amène à s'interroger sur plusieurs questions : Pourquoi s'intéresser aux adolescentes et jeunes femmes dans le développement ? Quels sont les enjeux en termes de qualité et d'efficacité de ces politiques et programmes ? Comment mieux prendre en compte les besoins et les priorités de cette catégorie de population dans nos interventions de développement ?

En termes d'enjeux, il est à noter qu'aujourd'hui, plus d'un quart de la population des pays en voie de développement sont des adolescentes et des jeunes femmes âgées de 10 à 24 ans. On estime aujourd'hui à 600 millions le nombre d'adolescentes vivant dans les pays en développement, soit un nombre encore jamais atteint dans cette classe d'âge et appelé à augmenter encore. Or nombre d'entre elles voient leurs droits niés et violés en raison de la pauvreté, des discriminations et des multiples formes de violence auxquelles elles sont confrontées. N'ayant pas accès aux ressources et aux opportunités qui leur permettraient de s'épanouir individuellement et de devenir autonomes sur le plan économique, elles ne sont pas non plus en mesure de contribuer pleinement au développement de leurs enfants, de leurs communautés et de leurs pays.

#### **Qui sont ces filles ?**

Nous parlons de celles qui sont en situation de particulière vulnérabilité et pourtant encore insuffisamment prises en compte dans nos agendas de développement :

- les filles non enregistrées à la naissance, que l'on pourra exploiter et marier d'autant plus facilement qu'elles n'ont pas d'existence légale ni d'âge officiel, que l'on pourra même plus facilement éliminer si l'on pense aux infanticides,
- les filles qui ne vont pas à l'école, celles qui abandonnent l'école avant d'avoir pu acquérir les compétences et connaissances minimales nécessaires à leur développement,
- les filles qui, faute d'alternatives économiques et sociales, sont mariées précocement, parfois avant même la puberté, subissent des relations sexuelles forcées et courent le risque de contracter le VIH-sida et autres maladies sexuellement transmissibles et de mourir en donnant la vie trop tôt,
- les jeunes mères isolées,
- les filles exploitées par le travail, chez elles ou ailleurs, comme domestiques notamment,
- les filles dans les situations de conflit ou qui ont dû migrer suite à un conflit, encore plus isolées et exposées aux risques de violence et d'exploitation,
- les filles qui vivent avec un seul ou aucun parent,
- les filles vivant dans des communautés où des traditions patriarcales encore fortes ne leur permettent pas de participer aux prises de décisions qui les concernent,
- les filles isolées socialement...

A noter que cette liste n'est pas exhaustive, et que bien souvent, ces facteurs de vulnérabilité coexistent et se renforcent l'un l'autre, privant ces filles de leur enfance, et les projetant prématurément dans l'âge adulte.

### L'ampleur du problème en quelques chiffres:

- Les filles doivent faire face à des discriminations même avant leur naissance – on estime à 100 millions le nombre de filles manquant à l'appel en raison des pratiques du fœticide féminin, en Inde et en Chine principalement.<sup>7</sup>
- 75 millions de filles n'ont pas accès à l'école primaire et au premier cycle du secondaire.<sup>8</sup>
- Une fille sur trois dans le monde n'a pas accès à l'enseignement secondaire.<sup>9</sup>
- Une fille sur 5 en âge d'être scolarisée en premier cycle de secondaire ne va pas à l'école.<sup>10</sup>
- 50% des victimes d'agressions sexuelles sont des mineures de moins de 15 ans
- Dans les pays en voie de développement, 1 fille sur 7 se marie avant l'âge de 15 ans, et 38% avant 18 ans.<sup>11</sup>
- 14 millions de filles âgées de 15 à 19 ans accouchent chaque année dans le monde entier<sup>12</sup> ; or les complications liées à la grossesse constituent la première cause de mortalité chez les filles âgées de 15 à 19 ans dans le monde.<sup>13</sup>
- En Afrique sub-saharienne, chez les 15-24 ans, les nouvelles infections de VIH-sida touchent en moyenne 8 filles pour un garçon.<sup>14</sup>

**Les filles constituent pourtant un levier incontournable et puissant de développement**, appelé parfois le « **Girl Effect** »<sup>15</sup>. Comme l'attestent de nombreuses études, notamment le rapport 2012 sur l'égalité des genres et le développement de la Banque Mondiale, investir dans le potentiel des filles et des jeunes femmes a un effet bénéfique dans l'élimination de la pauvreté – non seulement pour les filles elles-mêmes, mais pour leurs communautés et pour des pays entiers. Une fille éduquée se mariera en général plus tard, aura moins d'enfants, ses enfants seront en meilleure santé et seront mieux éduqués. Ainsi, à titre d'exemple, il a été démontré qu'une année d'école primaire en plus augmente les revenus futurs des jeunes filles de 10 à 20%, une année de plus d'école secondaire de 15 à 25%<sup>16</sup>. **Investir dans le potentiel des filles est donc le meilleur investissement qui puisse aujourd'hui être fait en matière de développement**, Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations-Unie l'a souligné, au même titre que la Banque Mondiale. C'est non seulement un investissement efficace en termes économique mais juste car il ne faut pas oublier que l'égalité hommes-femmes, filles-garçons, est au cœur du droit international.

<sup>7</sup> Rapport *Le droit de vivre des filles*, Groupe de Travail sur la Petite Fille, Comité ONG de la Condition de la Femme – Genève, 2007

<sup>8</sup> UNESCO – Estimation de l'Institut de Statistique de l'UNESCO

<sup>9</sup> Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011 de l'UNESCO

<sup>10</sup> Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012 de l'UNESCO

<sup>11</sup> Cynthia Lloyd, *Growing up Global : the changing transitions to adulthood in developing countries*, 2005

<sup>12</sup> FNUAP, 2005

<sup>13</sup> UNICEF, 2000

<sup>14</sup> ONUSIDA, 2010

<sup>15</sup> Le Girl Effect est un mouvement qui vise à promouvoir le potentiel des filles adolescentes pour mettre fin à la pauvreté dans le monde. Créé par la Fondation Nike, la fondation NoVo, la Fondation des Nations Unies et la Coalition pour les Filles Adolescentes, le Girl Effect vise à faire en sorte que des personnalités influentes défendent la cause des filles et de leurs droits et se transforment en ambassadeurs des filles. (Pour en savoir plus : <http://girleffect.org/learn/the-big-picture>)

<sup>16</sup> Retours sur investissement dans l'éducation, George Psacharopoulos et Harry Anthony Patrinos, Banque Mondiale, 2002

## **B. L'état des lieux de la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes sur l'agenda national et international : une attention croissante mais encore insuffisante**

Depuis quelques années, on assiste au niveau international à l'émergence de nouvelles lois, déclarations et initiatives en faveur de la prise en compte des filles et de leurs besoins dans les programmes et politiques de développement<sup>17</sup>. Qu'ils émanent des Nations Unies, du secteur privé, notamment à travers des fondations, ou encore d'organisations non gouvernementales, ces textes et initiatives ont formé un cadre politico légal nouveau, tendant à considérer de plus en plus souvent les besoins spécifiques des filles en matière de développement.

C'est en 1979, lors de la ratification de la Convention de l'Elimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, que les droits des filles sont pour la première fois expressément mentionnés, et notamment leur droit à l'éducation. Dès les années 90, la mention des droits des filles se fait de plus en plus courante dans les textes internationaux. Le 27 avril 2012, la Commission des Nations-Unies sur la Population et le Développement a adopté une résolution intitulée « Les adolescents et les jeunes », par laquelle elle encourage les Etats Membres à rencontrer les aspirations des jeunes et des adolescents, mais surtout par laquelle elle appelle les Etats à assurer le droit à l'éducation des jeunes femmes et des filles, à une éducation de qualité sur un pied d'égalité avec les jeunes hommes et les garçons<sup>18</sup>.

Un autre signe encourageant, et non des moindres, de l'inscription des filles sur l'agenda international, consiste en l'adoption en 2011 par l'ONU d'une Journée Internationale des Filles, le 11 octobre. L'adoption de cette journée est l'occasion d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur les discriminations et les inégalités auxquelles les filles font face. Le 11 octobre 2012, première Journée Internationale des Filles, de nombreuses manifestations ont ainsi été organisées dans le monde afin de défendre les droits des filles.

Par ailleurs, la résolution adoptée le 26 novembre 2012 par l'Assemblée Générale de l'ONU, relative à l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines<sup>19</sup>, « souligne que l'autonomisation des femmes et des filles est essentielle si l'on veut rompre le cycle de la discrimination et de la violence et promouvoir et protéger les droits fondamentaux, (...) et engage les États parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Cette résolution a également permis à l'ONU d'engager les Etats à « intensifier les activités de sensibilisation, d'éducation scolaire et non scolaire et de formation pour promouvoir la participation directe des filles, des garçons, des femmes et des hommes, et pour que les acteurs essentiels, les agents de l'État, (...) ainsi que les parents, les familles et les collectivités, s'emploient tous à éliminer les comportements (...) qui ont des conséquences négatives pour les filles ».

Un autre évènement plus récent, le Forum Mondial de la Jeunesse, qui s'est déroulé du 4 au 6 décembre 2012 à Bali, Indonésie, reflète à nouveau cette évolution en faveur d'une meilleure prise en compte des adolescentes et des jeunes femmes sur l'agenda international. Ainsi, le Forum, qui visait à produire des recommandations pour l'agenda post-2015 du développement, et à générer un consensus sur le placement des droits des jeunes au cœur du développement, a notamment permis d'aboutir à des recommandations en faveur de l'égalité des genres et du respect des droits des filles, adolescentes et jeunes femmes. Plusieurs recommandations visent ainsi l'égalité dans l'accès à un travail décent, l'appui à l'emploi des femmes, le respect du droit des filles à l'éducation, la prohibition de toutes les formes de violence à l'encontre des filles adolescentes et des jeunes femmes, etc. Plus généralement, les recommandations issues de ce Forum mettent l'accent sur l'importance de l'autonomisation des jeunes femmes et des filles adolescentes.<sup>20</sup>

---

<sup>17</sup>Voir annexe n°3

<sup>18</sup><http://www.un.org/esa/population/cpd/cpd2012/Agenda%20item%208/Chairs%20Text%2027April-19h10.pdf>

<sup>19</sup> A/C.3/67/L.21/Rev.1

<sup>20</sup> PNUD, Déclaration de Bali issue du Forum Mondial de la Jeunesse, 7 décembre 2012

En France également, les droits des filles, ainsi que leurs besoins spécifiques, commencent à être davantage pris en compte par le gouvernement dans ses actions de coopération au développement et ses politiques. Mentionnées dans le DOS genre de 2007, les filles ont fait l'objet d'une conférence parlementaire en 2011, en marge du G8-G20, avant de faire l'objet du présent groupe de travail et d'une étude.

Néanmoins, malgré la multiplication des textes et initiatives, internationaux et nationaux, en faveur de la promotion et la protection des droits des filles et de la prise en considération de leurs besoins spécifiques, ces dernières ne sont pas encore assez représentées dans les politiques, programmes et projets de développement mis en œuvre par les gouvernements ainsi que les autres acteurs de la solidarité internationale.

Le présent rapport contribuera à leur plus grande visibilité et vient proposer des outils et des recommandations concrètes pour leur prise en compte.

#### **IV. Deuxième Partie : Recommandations illustrées du groupe de travail pour la prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans les politiques, programmes et projets de développement**

Les recommandations du groupe de travail pour une meilleure prise en compte des adolescentes et jeunes femmes dans le développement, telles qu'explicités et illustrés ci-dessous, s'inscrivent dans la **théorie du changement**<sup>21</sup>. Cette dernière consiste à agir, pour atteindre l'autonomisation des filles, aux niveaux individuel, communautaire et institutionnel, pour leur permettre de surmonter des obstacles et d'acquérir des atouts à des moments clés de leurs vies.

---

##### **Recommandation n°1 : Tenir compte de la diversité des situations recouvertes par le terme « filles en situation de vulnérabilité ».**

*Explicitation :*

- Disposer de données **quantitatives et qualitatives**<sup>22</sup>, désagrégées, **par sexe et par âge**, dans les projets de développement.
- Adapter les méthodes d'identification au profil social, économique et culturel des publics concernés et de la zone géographique concernée.
- Cette recommandation est notamment ressortie du Forum régional sur la Jeunesse organisé à Bali du 4 au 6 décembre 2012, au cours duquel il a été mis l'accent sur l'importance de tenir compte de l'hétérogénéité de la jeunesse, et de mettre un accent particulier sur les adolescentes et jeunes femmes en situation de vulnérabilité économique et sociale<sup>23</sup>.
- Les discussions tenues lors de l'Atelier Muskoka H4+<sup>24</sup> tenu à Cotonou du 15 au 17 novembre 2012 sur « Avancer la santé sexuelle et reproductive des adolescentes dans les programmes d'action du Fonds Solidarité Prioritaire Muskoka » ont également rappelé le fait que le groupe des jeunes et des adolescents, comme c'est le cas pour les adolescentes et les jeunes femmes, regroupe des réalités très diverses, en fonction de l'âge, du contexte économique et socioculturel, de la scolarité, du milieu (urbain/rural), etc. Ainsi, les stratégies doivent prendre en compte cette diversité.

---

<sup>21</sup> Voir annexe n°2.

<sup>22</sup> Les données chiffrées pouvant parfois être obtenus sont difficilement interprétables sans éléments qualitatifs permettant de mieux appréhender la réalité du contexte pour les populations ciblées.

<sup>23</sup> PNUD, Déclaration de Bali issue du Forum Mondial de la Jeunesse, 7 décembre 2012

<sup>24</sup> L'initiative de Muskoka pour la santé des mères et des nouveau-nés vise à réduire de façon importante la mortalité des mères et des nouveau-nés dans les pays où ces groupes connaissent les taux de mortalité et de maladie les plus élevés. Cette initiative a été lancée lors du Sommet du G-8 en 2010, et consiste en une approche globale et intégrée visant à accélérer le progrès vers la réalisation des quatrième et cinquième OMD, qui réduira considérablement le nombre de décès de mères, de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement. Dans ce cadre, l'initiative « Health 4+ » (H4+) est menée avec plusieurs organisations multilatérales — l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et la Banque mondiale (qui à eux quatre forment le H4), ainsi que ONUSIDA et UN Women — qui ont joint leurs efforts afin de mobiliser davantage de ressources et de mieux cibler et intégrer les approches pour réduire la mortalité chez les mères et les enfants.

## Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain

### **Prérequis méthodologiques pour l'identification des publics en situation de vulnérabilité :**

- Travailler avec des anthropologues et sociologues,
- Former les équipes projet/associations locales partenaires au genre, dès la phase de collecte des données et analyse de situation,
- Veiller à la parité dans les équipes de collecte des données.
- Produire une analyse de genre qui prenne en compte les besoins pratiques et intérêts stratégiques des filles et y accorder le temps nécessaire (plusieurs mois). Ce temps doit être intégré dans l'élaboration du projet
- Créer une relation de confiance pour permettre aux filles de s'exprimer.
- Conduire des entretiens avec les jeunes filles mais aussi avec leur environnement (parents, leaders communautaires et religieux)
- Avoir un partenaire qui a une très bonne connaissance du milieu pour : a) Avoir une légitimité sur ces questions d'ordre social qui sont polémiques, b) Avoir une bonne connaissance des contraintes et enjeux liés au genre, c) Avoir accès aux populations, hommes comme femmes, garçons comme filles.

**1/ Exemple (Equilibres et Populations) :** Les projets « Protéger les adolescentes » et « Défi jeunes » menés par Equilibres et Populations au **Burkina Faso**, au **Bénin** et au **Niger** visent spécifiquement les jeunes filles à partir de 10-12 ans et parmi la tranche des 10-18 ans celles en situation de vulnérabilité. La phase d'identification et de localisation de ces bénéficiaires a requis un premier passage des animateurs-trices et enquêteurs-trices dans les zones du projet, au cours duquel **beaucoup des filles visées par le projet sont restées dans l'anonymat** (ex. les filles domestiques). Beaucoup de jeunes filles mères sont passées pour des écolières alors qu'elles sont épouses et mères. Une étude « exercice de couverture sanitaire » auprès des structures sanitaires et des centres jeunes pour **identifier leur fréquentation par âge, sexe et statuts** (scolaire ou non, mariés ou non ...) dans les sites concernés a montré et a fait prendre conscience au personnel de santé, aux communautés que les jeunes filles notamment les plus jeunes et les plus isolées socialement sont sous représentées les centres de santé et dans les centres jeunes par rapport à ce qui est théoriquement attendu. Les jeunes filles mariées sont particulièrement concernées notamment pour les premières grossesses.

**2/ Exemple (ECPAT France) :** Le projet *Sanjog-2*, un projet de **lutte contre l'exploitation sexuelle** mené par ECPAT France au **Bangladesh** de mai 2008 à février 2012, a été défini en prenant en compte les besoins spécifiques des filles au sein de **différents groupes** qui sont affectés par le cycle de la traite à des fins d'exploitation commerciale : enfants en zone rurale sans accès à l'éducation, enfants engagés dans les pires formes de travail en zones urbaines, enfants dont les mères sont en prostitution.

**3/Exemple (Plan France) :** Dans le cadre du projet *Saksham*, un projet de **formation professionnelle** mené en **Inde** depuis mars 2010, Plan France et Plan Inde ont réalisé une analyse de situation auprès de 156 jeunes femmes et 157 jeunes hommes âgés de 18 à 25 ans, dans les 4 zones d'intervention du projet. Cette analyse participative a permis de rassembler des données sur la situation des jeunes femmes et hommes des zones d'intervention à travers des **discussions avec des groupes témoins**, ainsi que des **entretiens approfondis**. Par ailleurs, l'analyse a également intégré des entretiens avec des parents et des représentants des ONG locales des zones d'interventions. Ainsi, les résultats collectés permettent d'analyser la situation en recueillant à la fois les opinions et besoins des bénéficiaires directs du projet (les jeunes femmes et hommes), mais également **en obtenant des informations et données de leur environnement**, ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble de la situation de l'emploi et de la formation professionnelle chez les jeunes, notamment les jeunes femmes, et de pouvoir analyser les obstacles existants aux niveaux individuel et social.

**Recommandation n°2 : Mettre en place des projets en faveur de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes doit se faire *par et pour* une plus grande égalité entre filles et garçons, hommes et femmes.**

*Explication:*

- L'égalité femmes-hommes ou filles-garçons est autant un **moyen d'autonomisation** des filles qu'une **conséquence de l'autonomisation** des adolescentes et jeunes femmes. Par exemple, en matière de santé sexuelle et reproductive, les jeunes filles peuvent avoir la volonté, toutes les connaissances nécessaires et même tous les moyens pour utiliser une contraception, choisir leur nombre d'enfant et se protéger contre les IST – VIH-sida, cela ne leur servira pas si elles ne peuvent négocier, refuser les rapports sexuels et si elles continuent à être violées impunément.
- Cette approche, qui revient à une approche dite genrée, met l'accent sur le fait que la conception de projets « pour les filles » ne peut se faire de façon pertinente sans prendre en compte et impliquer les garçons et les hommes, à toute les étapes du projet.
- La prise en compte du genre n'induit cependant pas nécessairement une parité systématique dans toutes les activités d'un projet ; la pertinence de cette parité doit être évaluée au cas par cas<sup>25</sup>.
- Veiller notamment à ne pas renforcer les stéréotypes de genre en pré-attribuant des rôles et des opportunités aux filles et aux garçons (par exemple dans le cadre de la formation professionnelle en définissant des métiers féminins ou masculins).
- Les projets visant une plus grande égalité entre filles et garçons et l'autonomisation des filles ne signifient pas que l'autonomisation des garçons ne doit pas être également visée, même si les discriminations concernent davantage les filles et qu'elles doivent bénéficier d'une attention particulière.

**Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain**

**1/ Exemple (Plan France) :** Le projet de **promotion des droits sexuels et reproductifs des enfants et adolescents** mené par Plan France en **Colombie** entre octobre 2010 et avril 2012 a pris soin d'impliquer les filles et les garçons dans l'ensemble des activités : ateliers de formation et clubs mixtes pour les jeunes, participation des filles et des garçons à la campagne médiatique... Cette mixité a favorisé le dialogue entre les groupes des deux sexes, et a sensibilisé ces deux groupes à l'importance des droits sexuels et reproductifs. **L'implication des garçons a mené à un changement de comportement chez ces derniers**, en faveur d'une plus grande égalité filles-garçons, qui vient briser certains stéréotypes de genre. Ainsi, Carlos, 11 ans, bénéficiaire du projet, considère que « si les hommes aident à la maison, on dit que ce sont des “tapettes”, mais chez moi, je fais le ménage parce que ma maman sort travailler et cela ne veut pas dire que je suis une tapette ». D'autres témoignages collectés à la fin du projet ont permis de constater des changements dans le domaine de la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des filles et des garçons, mais également en termes de **déconstruction des stéréotypes de genre**. Ces changements, qui touchent les filles et les garçons, ont un impact considérable sur la vie des filles, qui vont être mieux protégées par leurs parents et/ou enseignants, avoir un meilleur accès aux services de santé et protection destinés aux jeunes, notamment à la contraception d'urgence, et voir également les tâches domestiques qui auparavant leur étaient réservées mieux partagées entre elles et leurs frères/pères. Enfin, en termes d'impact quantitatif, l'équipe de projet a également constaté l'impact de

<sup>25</sup>Par exemple, pour les sensibilisations, les lieux de rassemblement des hommes et femmes sont différents, leurs heures de disponibilité sont différentes ; par ailleurs, si un projet veut réduire certaines discriminations auxquelles les filles et les femmes font face, il peut être nécessaire de recourir à une discrimination positive dans certaines activités.

l'implication des hommes et des garçons dans le projet sur les stéréotypes de genre. Ainsi, avant le projet, seulement 53,5% des enfants considéraient comme une bonne chose que le père de famille reste à la maison, fasse le ménage et cuisine contre 74% à la fin du projet.

**2/ Exemple (ECPAT France) :** Au **Bangladesh**, dans certaines zones du projet, les services de l'association locale ACD ont été mis en place de manière à bénéficier exclusivement aux filles. Par exemple, les filles soutenues par l'association ont développé des activités génératrices de revenus durables. Elles ont ainsi développé leur confiance personnelle et elles disposent d'arguments économiques qui leur ont permis de convaincre leur famille de reporter leur mariage et d'être acteur dans le choix de leur époux. **La discrimination positive engendrée dans les communautés cibles a créé un sentiment d'insécurité pour les garçons et jeunes hommes.** Afin de permettre aux jeunes des deux sexes de rééquilibrer leurs relations, le projet *Sanjog-2* a encouragé le développement d'activités de mobilisation sociale mixtes, telles que des campagnes contre la pratique de la dot ou l'amélioration des infrastructures scolaires locales.

**3/ Exemple (Tostan) :** Entre 2007 et 2011, Tostan a développé au **Sénégal** un projet pilote visant à travailler de manière plus spécifique sur les normes sociales à l'origine de situations discriminantes pour les femmes et pour les filles : le PRCC+ (Programme de Renforcement des Capacités Communautaires). Le projet comportait un **travail avec les hommes et les jeunes garçons sur les représentations pour favoriser l'émergence de nouveaux rôles pour les femmes et les filles au sein de la communauté.** Dans ce projet, certaines activités visaient ainsi à renforcer les capacités des adolescents (filles et garçons), de manière à ce qu'ils envisagent de nouvelles normes et de nouveaux rôles pour les filles et les femmes, les garçons et les hommes dans leur communauté ; aborder les relations entre les hommes, les femmes, les garçons et les filles ; impliquer les enseignants, les pères, les leaders religieux et tout autre homme d'influence pour en faire des acteurs de la promotion des droits humains et du changement des normes de genre. Ainsi, ce projet intègre les garçons et les hommes et cherche à en faire des acteurs de la promotion de l'égalité des genres.

**4/ Exemple (Handicap International) :** Dans le projet « Education inclusive des filles et des garçons en situation de handicap, acteurs de changement et de développement au sein de la société congolaise-Kinshasa, **RDC** » développé par Handicap International<sup>26</sup>, les garçons seront directement impliqués, aux côtés des filles, et grâce aux rôles de « marraines » et « parrains » qu'ils joueront auprès des nouveaux élèves et qui serviront d' « exemples de réussite à suivre ». Par ailleurs, un comité de parents sera créé pour former un noyau de solidarité et d'échanges. **L'implication des pères sera spécialement recherchée et valorisée afin de ne pas perpétuer le fait que le rôle de caretaker repose exclusivement sur les femmes.**

---

<sup>26</sup> Ce projet n'est pas actuellement mis en œuvre, et est en attente de financements.

**Recommandation n°3 : Tenir compte des besoins et priorités tels qu'exposés par les filles en leur donnant la parole et les moyens de s'exprimer sur tous les sujets qui les concernent, dans le respect de leur droit à la participation.**

*Explicitation :*

- A l'occasion du **Forum régional de la Jeunesse tenu à Bali en décembre 2012**, plusieurs recommandations sont venues illustrer l'importance de la prise en considération des besoins exprimés par les filles et du respect du droit de ces dernières à la participation. Ainsi, un thème du Forum était entièrement dédié à la promotion de la participation des jeunes aux processus de développement. Des discussions sur ce thème sont ressorties les besoins d'apporter une attention particulière aux besoins et à la participation des jeunes marginalisés, et d'intégrer les jeunes à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus de développement, pour une implication plus pertinente.
- Cette recommandation est également ressortie du compte-rendu de **l'Atelier H4+ Muskoka tenu à Cotonou en novembre 2012**<sup>27</sup>. A cette occasion a été soulignée l'importance de sonder les aspirations des jeunes en amont des programmes, en allant vers ces derniers, et notamment les adolescents, en étudiant les facteurs bloquant relatifs aux normes socioculturelles locales, et en conciliant les programmes avec les aspirations et possibilités d'adaptation sociales des populations.

**Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain**

- **Quelques exemples de techniques permettant la participation** : pour faire parler les filles et travailler avec elles, il existe plusieurs moyens et techniques : la technique du role model, la création de gouvernements d'enfants, la création de clubs de filles, l'utilisation des dessins ou sketches, faire dessiner aux filles le village idéal selon elles, la réalisation d'une cartographie des violences, faire visiter les institutions...
- **Un écueil à éviter** : En voulant assurer la participation des filles, adolescentes, jeunes femmes, au projet, il faut prêter une attention toute particulière à certains écueils à éviter, notamment une potentielle surcharge de travail suscitée par leur participation au projet. Il est ainsi nécessaire de s'interroger dans un premier temps, avant la mise en œuvre du projet, sur la manière dont les filles, adolescentes et jeunes femmes pourront gérer cette surcharge de travail. Par ailleurs, lorsqu'on leur demande d'être présentes dans les lieux de décision, il est également fondamental de réfléchir à la manière dont cela peut se faire en s'assurant qu'aucun effet négatif ne s'en suive.

**Exemples projets :**

**1/Exemple (Tostan)** : Dans le cadre de son projet « Renforcer les capacités des communautés pour renforcer celles des filles : transformer les normes sociales pour libérer le potentiel des filles au **Sénégal** », afin de donner la parole et les moyens de s'exprimer sur les sujets qui les concernent, Tostan a fait le choix de créer deux classes dans chaque communauté : l'une pour adultes et l'autre pour adolescents. En effet, dans les communautés du projet, la parole des jeunes, et celles des filles en particulier est moins valorisée et nombre d'entre elles ne sont pas habituées à s'exprimer en public. **En créant une atmosphère de confiance et en offrant un espace dans lequel la parole de chacun est valorisée**, les filles prennent confiance en elles et développent leur capacité à s'exprimer et à donner de la valeur aussi bien à leurs idées qu'à celles de leurs pairs.

**2/Exemple (Plan International)** : A **Haïti**, PLAN et son partenaire Interact Worldwide ont réalisé une analyse de situation relative à la santé sexuelle et reproductive des filles adolescentes, en 2010, à la suite du séisme. Cette analyse de situation, visant à produire des recommandations pour les futurs projets de Plan Haïti en matière de **lutte contre les violences basées sur le genre à l'encontre des adolescentes**, a été conduite de manière participative. Ainsi, les enquêteurs ont mené plusieurs

---

<sup>27</sup> Cf. note de bas de page 21

entretiens avec les familles, et également organisé des groupes de discussion auxquels ont participé les jeunes, garçons et filles. La méthodologie utilisée pour cette étude s'est fondée sur deux outils majeurs : le *MISP*<sup>28</sup> et la *Boîte à outils pour la santé sexuelle et reproductive des adolescents en situations de crise humanitaire*<sup>29</sup>, ce dernier se fondant sur le **principe de participation des adolescents aux programmes de santé sexuelle et reproductive qui les concernent**, et mettant en évidence le besoin d'impliquer les adolescents dès la conception du projet, lors de sa mise en œuvre et de son suivi, pour garantir l'acceptation et l'accessibilité des programmes ainsi que la satisfaction des besoins de santé sexuelle et reproductive.

**3/Exemple (ECPAT France) :** Dans le cadre de son projet *Sanjog-2* au **Bangladesh**, ECPAT France encourage et diffuse la parole des bénéficiaires du projet. Ainsi par exemple dans les villes de Khulna et Barishal, **un groupe de 12 adolescents vulnérables** (6 filles et 6 garçons) **a été formé au journalisme** et ils sont devenus un intermédiaire entre la presse locale et les groupes d'enfants et jeunes vulnérables. Le groupe a disposé d'un encart trimestriel dans le journal local ayant la diffusion la plus forte et y a présenté les aspirations et craintes de leurs pairs.

**4/Exemple (Equilibres et Populations) :** L'étude de diagnostic participative qui a précédé la mise en œuvre des activités des projets « Protéger les adolescentes » et « Défi jeunes » a comporté un volet de travail avec les jeunes filles identifiées et localisées : cette **analyse qualitative sur le vécu, les contraintes, difficultés, besoins, envies des filles** s'est déroulée dans chaque site sur près de 6 mois avec des rencontres régulières avec les filles autour de 6 modules. Cette étape a été primordiale pour connaître et faire connaître le quotidien des filles dans chaque contexte. Le travail engagé avec leur famille et/ou entourage pour que simplement elles soient autorisées à participer au groupe a permis de les valoriser et d'enclencher un début de changement de regard sur elle. Depuis, les filles interviennent effectivement pour orienter les activités du projet notamment celles qui les concernent : choix des thèmes et séances d'information, mais aussi de renforcement des capacités et compétences de vie y compris techniques. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, **les jeunes filles prennent leur place dans les instances décisionnelles des structures ou activités qui les concernent** et des sessions lors des rencontres hebdomadaires entre jeunes filles avec des animateurs/trices sont consacrées à la préparation à la participation des jeunes filles à des événements publics lors desquels elles prennent la parole (témoignages, sketches, poèmes, chansons).

**5/Exemple (Plan France) :** au **Cameroun**, dans le cadre de son projet d'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité, afin de renforcer la participation des filles aux prises de décisions concernant leur éducation, PLAN a mis en place des **gouvernements et forums d'enfants et des clubs de jeunes filles**. Ces plateformes visent à renforcer la participation des filles et garçons à travers la réalisation d'activités ludiques, des échanges sur les thématiques qui les concernent, et la participation à la gestion des écoles. Les gouvernements d'enfants ont été créés au sein des 13 écoles primaires du projet, et leurs membres sont des élèves, filles et garçons (avec une obligation de parité – à l'heure actuelle, 9 premiers ministres sur 13 sont des filles). Les différents ministres (de la santé, de l'éducation, de la discipline...) mènent des actions de sensibilisation auprès des autres élèves (sur l'hygiène, l'importance de faire ses devoirs, etc.). A l'école primaire d'Ekoudou Bilingue, Fatimata, la jeune premier ministre du gouvernement d'enfants, s'apercevant que les produits alimentaires vendus au sein de son école ne respectaient aucun critère de propreté, a demandé à la directrice de l'école de s'entretenir avec les vendeuses. Cela a permis d'améliorer la qualité des produits vendus, et d'assurer un contrôle des aliments, réalisé par les enfants ministres eux-mêmes. Cet exemple met en lumière **l'impact de la participation des filles au projet sur leur autonomisation et le développement de leur confiance en elle**, ainsi que sur le développement au niveau de leur école et de leur communauté.

---

<sup>28</sup> Minimum Initial Services Package in Reproductive health in emergencies (<http://misp.rhc.org>)

<sup>29</sup><http://www.unfpa.org/public/publications/pid/4169>

**Recommandation n°4 : Privilégier une approche par cycle de vie qui permet de repérer les risques et opportunités, obstacles et atouts, les besoins et priorités, propres à chaque âge et d’agir dessus.**

*Explicitation* : chaque âge a ses spécificités en termes de risques, opportunités, obstacles et atouts, besoins et priorités. Il convient d’identifier ces derniers non seulement au niveau individuel mais aussi social et institutionnel, afin de pouvoir identifier les différents leviers de changement et donc d’intervention, et ce dès la phase de conception d’un projet.

#### **Exemples issus de l’analyse des pratiques de terrain**

**1/Exemple (ECPAT France)** : Malgré quelques initiatives au bénéfice d’enfants en âge d’être scolarisés au niveau de l’école primaire, le projet *Sanjog-2* au **Bangladesh** visait particulièrement des groupes de **jeunes âgés de 14 à 18 ans**. En effet, des études préliminaires avaient démontrés que ceux-ci sont majoritairement à risque de traite et d’exploitation sexuelle. **Les stratégies mises en place adressaient par conséquent majoritairement les besoins et priorités spécifiques à cette tranche d’âge**, tels que les connaissances sur la santé sexuelle et le planning familial, une information sur les risques liés à des migrations peu préparées, des groupes de soutien de pairs au niveau des villages, l’acquisition de compétences techniques et entrepreneuriales permettant une insertion future sur le marché du travail.

**2/Exemple (Equilibres et Populations)** : Les projets « Protéger les adolescentes » et « Défi jeunes » prennent spécifiquement en compte et autant que possible **les jeunes adolescentes (10 – 14 ans) à un moment de leur vie où les risques et les changements sont importants** (risque d’être déscolarisées, d’être mariées, de migrer, d’être enceinte très précocement) et conduisent à des ruptures et un isolement. D’un point de vue dynamique, c’est un **âge de transition** au cours duquel il est important d’intervenir en matière de santé sexuelle car des événements qui auront un impact à l’âge adulte et tout au cours de la vie des femmes se jouent à ce moment-là.

**3/Exemple (Plan France)**: Afin de renforcer les connaissances des filles et des garçons (enfants et adolescents) sur leurs droits sexuels et reproductifs, et de renforcer leur capacité à défendre ces droits, Plan **Colombie** a organisé des sessions de formation à destination des enfants (9-13 ans) et des adolescents (14-19 ans) ;**les thématiques ont été choisies par rapport à l’âge des jeunes**. Ainsi, les enfants comme les adolescents ont travaillé sur un tronc commun, comprenant des thématiques telles que les droits sexuels et reproductifs, les émotions, connaître son corps... Par ailleurs, les adolescents ont pu aborder des sujets plus spécifiques à leur tranche d’âge, tels que les MST, la virginité ou encore la grossesse. Cette distinction des sujets d’échange dans les groupes de discussions selon l’âge des membres des groupes a permis de répondre aux besoins de chacun, qui varient en fonction de leur âge.

**Recommandation n°5 : Dépasser les approches sectorielles en recherchant une approche holistique, multisectorielle, pluri-acteurs, à même d'améliorer les conditions de vie et l'autonomisation des filles dans leur ensemble.**

*Explicitation :*

- Les causes des différents problèmes (mariage forcé, non scolarisation, VIH-sida, mortalité maternelle, etc.) sont le plus souvent plurifactorielles ou multisectorielles ; les leviers d'intervention, pour être efficaces et agir sur toutes les dimensions du changement, devront donc également être **plurisectoriels** et donc **pluri-acteurs**. Cette **approche holistique et transversale** doit être utilisée tout au long du cycle de projet, de sa conception à son évaluation.
- L'objectif à atteindre doit également dépasser le cadre du domaine d'intervention stricto sensu et être également **formulé en termes d'impact de l'action sur la vie des filles et leur autonomisation**. Dans le cas de la scolarisation des filles par exemple, on ne s'intéressera pas uniquement au taux de scolarisation mais on se demandera quelles sont les compétences réellement acquises par les filles, adolescentes et/ou jeunes femmes : la scolarisation a-t-elle permis de retarder l'âge du mariage, la scolarisation contribue-t-elle de façon significative à une autonomisation économique et sociale, etc. ?
- Le FNUAP applique dans la pratique cette recommandation. Ainsi, dans ses actions en faveur de la santé sexuelle et reproductive des filles adolescentes, le FNUAP met l'accent sur différents leviers d'intervention qui sortent du cadre de la santé stricto sensu tels que l'élimination du mariage des enfants, l'éducation des filles, le développement de leurs compétences de vie et de leur capacité à participer aux prises de décision. Ces actions, alliées aux interventions en santé telles que l'éducation sexuelle et l'offre de services de santé sexuelle et reproductive adaptée, permettent, à terme, d'assurer la santé sexuelle et reproductive des filles adolescentes.
- Une meilleure conception et mise en œuvre des approches multisectorielles nécessite également une **meilleure collaboration entre les acteurs (publics et privés), leur expertise, et leur niveau d'intervention (recherche, financement, action de terrain...)**. Dans son rapport de 2012 sur « Education et autonomisation des filles et transitions vers l'âge adulte ; pour un agenda partagé », le Centre International de Recherche sur les Femmes (CIRF) invite à l'amélioration de la coordination entre bailleurs, gouvernements, ONG et institutions de recherches, pour une meilleure conception et mise en œuvre des approches multisectorielles. Ainsi, selon le CIRF, cette collaboration permettrait une meilleure compréhension des besoins des adolescentes, selon le contexte, et une meilleure réponse à ces besoins. En effet, en termes de moyens, il peut parfois s'avérer difficile pour un même acteur d'agir sur toutes les thématiques et toutes les dimensions du changement, ce qui explique l'importance de faire le lien entre les différents acteurs.

**Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain**

**1/Exemple (Handicap International) :** L'innovation du projet « Education inclusive des filles et des garçons en situation de handicap, acteurs de changement et de développement au sein de la société congolaise-Kinshasa, RDC » se distingue par **l'approche holistique du handicap** partant de la détection d'une forme de handicap vers le référencement pour la prise en charge, puis la scolarisation pour mener à l'autonomisation vers des projets d'insertion socioéconomique.

**2/Exemple (Plan France) :** Au Cameroun, le projet mené par Plan France et Plan Cameroun d'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité à la Briqueterie, quartier populaire de Yaoundé, a été conçu afin de réduire l'impact des éléments contraignants identifiés dans l'analyse de situation, à travers notamment la sensibilisation des communautés sur l'importance de l'éducation des filles (causeries éducatives, descentes de proximité auprès des pères de famille, sensibilisation des femmes dans les écoles coraniques...), le renforcement des capacités économiques des familles (mise en place d'associations villageoises d'épargne et de crédit et développement d'activités

génératrices de revenus pour les femmes), le renforcement de la qualité de l'enseignement pour une meilleure prise en compte des besoins des filles ainsi que le plaidoyer auprès des autorités. **Les obstacles liés aux mentalités, les obstacles économiques et ceux liés à l'environnement scolaire sont ainsi tous pris en considération dans un seul projet.**

**3/Exemple (ECPAT France) :** Le projet *Sanjog-2* mené par ECPAT France au **Bangladesh**, un projet de lutte contre l'exploitation sexuelle, a été développé sur une logique d'intervention pluri acteurs. Ainsi, des **réseaux communautaires** de lutte contre la traite et l'exploitation ont été mis en place et ont vu leurs capacités renforcées pour l'identification et la gestion des cas de traite et d'exploitation. Par ailleurs, des **hotlines** ont été également mises en place au niveau du district, et les numéros de ces dernières ont été disséminés au sein des communautés. Les réseaux communautaires sont liés à des organisations locales via ces hotlines (deux hotlines sont réservées à la coordination), et interviennent avec ces organisations locales lors des signalements. Les **organisations locales**, quant à elles, ont pour rôle de réaliser du plaidoyer auprès des autorités locales, des ministères et de la commission nationale pour les droits de l'homme, et sont également en relation avec les organisations indiennes (de l'autre côté de la frontière) pour faciliter la recherche des victimes et des trafiquants.

---

**Recommandation n°6 : selon une approche fondée sur les droits, agir sur les 3 dimensions du changement : le niveau individuel, le niveau socio-économique et le niveau institutionnel pour obtenir des changements pérennes dans les conditions de vie et la position sociale des filles.**

*Explicitation :*

Une approche agissant sur les trois dimensions du changement est une approche fondée sur les droits humains qui cible :

- **les filles** (« rights holders »/détenteurs de droits) au niveau individuel, dans une logique d'autonomisation,
- mais aussi **leur environnement**, au niveau :

a) **de la famille, de l'école, des communautés**, pour un changement durable des normes sociales (travail avec les « moral duty bearers »/garants de droits)

Afin de mieux inclure les filles et répondre à leurs besoins individuels, il faut en effet agir sur la sphère familiale et sociale, afin d'une part que ces filles puissent intégrer ces projets mais aussi pour que les changements proposés puissent être appliqués et acceptés par la société. Par exemple, en matière de lutte contre l'abandon scolaire, on ne peut pas se limiter à former les enfants sur leur droit à l'éducation si aucune action ne vise à sensibiliser les parents sur ce même point.

b) **du cadre légal et politique** pour créer un environnement favorable à l'autonomisation des filles et garant du respect de leurs droits (travail avec les « duty bearers » pour faire évoluer si nécessaire le cadre légal et pour renforcer si nécessaire son application, notamment à travers des actions d'information, éducation, communication auprès des communautés, vulgarisation des textes, travail avec les collectivités locales, ...

Ce faisant, il est important d'assurer auprès de toutes les parties prenantes (Etat et société civile) la promotion, la diffusion, des lois nationales, des conventions sous régionales et internationales contenant des dispositions favorables aux filles et aux femmes ou favorisant l'égalité et le soutien à leur mise en application effective.

#### **Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :**

**1/Exemple (réseau Girls Not Brides) :** Dans le cas du **mariage des enfants**, les lois interdisant le mariage des enfants n'ont pas de sens et ne seront pas appliquées tant que des leaders religieux ou des policiers les cautionneront à leur niveau parce qu'ils sont convaincus que le mariage de leurs filles est le meilleur moyen de les protéger. Le plaidoyer et le renforcement des capacités des acteurs locaux permettent ainsi d'assurer la pérennisation du projet, après le départ de l'ONG mettant en place ce dernier.

**2/Exemple (ECPAT France) :** Le projet *Sanjog-2* a développé des **services holistiques en faveur des individus** (prise en charge de victimes, soutien à l'autonomisation). Il a **fait évoluer les perceptions au niveau communautaire**, avec la création de groupes de sensibilisation et de protection composés de membres volontaires de la communauté (dont des jeunes) d'officiels et de travailleurs sociaux des associations locales concernées. Il a également **fait évoluer le cadre légal**, à travers l'organisation de plusieurs conférences rassemblant des interlocuteurs gouvernementaux du plus haut niveau, afin notamment d'améliorer les mécanismes de prise en charge et de protection des victimes. Le travail d'influence de l'association BNWLA (association nationale des femmes juristes), partenaire du projet, a été déterminant pour le passage au Parlement de la « Loi 2012 sur la Dissuasion et la Répression de la traite » qui a été promulguée en Février 2012.

**3/Exemple (Equilibres et Populations) :** Les projets « protéger les adolescentes » et « défi jeunes » tentent au maximum d'intervenir sur les 3 niveaux et dimensions du changement au niveau local dans les communautés et institutionnellement au niveau national. Au niveau local, des activités sont développées autour de 3 axes : (1) instaurer et accompagner un **dialogue avec la communauté** pour impulser des changements sociaux, améliorer la reconnaissance du statut des filles et susciter des initiatives communautaires au bénéfice des jeunes filles ; (2) **renforcer les capacités et les compétences de vie des filles** pour qu'elles soient davantage en mesure de gérer leur santé sexuelle et reproductive ; (3) **adapter l'offre de services des centres de santé et des centres jeunes** à la demande et aux besoins des filles. Au niveau national, des **actions de plaidoyer à destination des décideurs** (gouvernements, ministères, parlementaires) sont menées avec d'autres ONG nationales pour que les lois, textes et conventions en vigueur favorables aux femmes et aux filles existant mais non appliqués le soient et pour que les lois, politiques, programmes, tous secteurs confondus, prennent en compte les jeunes filles.

**4/Exemple d'outil de mesure de l'égalité de genre à l'école (Plan International) :** Plan International est en train de tester, au Paraguay, un outil, le « **School scorecard** », visant à mesurer l'égalité de genre dans les écoles de ses projets<sup>30</sup>. Cet outil vise à permettre aux filles et garçons inscrits dans l'école, ainsi qu'aux enseignants et aux parents, de noter le niveau d'égalité de genres de l'école. Ainsi, les répondants remplissent un questionnaire portant sur le niveau d'accessibilité de l'école aux filles, et notamment aux filles marginalisées, sur la responsabilité de l'école envers les filles et la gouvernance scolaire, sur le niveau de soutien de l'apprentissage des filles, la sécurité pour les filles au sein de l'école, ou encore sur les programmes et politiques de l'école sans discrimination ni stéréotypes ou sur le personnel de l'école et son soutien des filles. Ce questionnaire permet donc **d'impliquer plusieurs niveaux, allant des filles elles-mêmes à leurs pairs masculins, leurs parents et leurs enseignants, dans des projets visant à améliorer l'égalité de genre au sein des écoles**. Cet outil est en phase de pilotage et sera disponible courant 2013.

**5/ Exemple (Plan France) :** Au Cameroun, l'analyse de situation menée dans le cadre du projet de Plan France d'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité, dans le quartier de la Briqueterie, a été réalisée de manière participative auprès de 106 ménages, intégrant des entretiens non seulement avec les filles et leurs familles, mais aussi avec des informateurs clés. Ces derniers étaient notamment les principaux décideurs influençant directement sur l'éducation des enfants dans le quartier. Cette analyse menée auprès des trois niveaux, individuel, social et institutionnel, a ainsi permis **d'établir une image claire des opportunités et obstacles propres aux jeunes filles, et a permis également d'identifier les difficultés auxquelles elles font face pour accéder à une éducation de qualité** (mariages et grossesses précoces, absence de soutien des parents, manque de ressources financières...). Par exemple, l'analyse a notamment révélé que 46% des filles interrogées ayant quitté l'école l'ont fait pour des raisons économiques, et 9% pour se marier ; ou encore que sur les 106 ménages interrogés, seulement 65% des mères et 37% des pères se disent prêts à soutenir l'éducation de leur fille si cette dernière tombe enceinte. Ainsi, dans le cadre de ce projet, **les activités conçues par l'équipe de projet ont été développées pour répondre aux obstacles identifiés à chaque niveau – individuel, social et institutionnel** : toutes les parties-prenantes (filles, leaders, parents, etc.) sont notamment sensibilisées à l'importance de la scolarisation des filles. Des activités génératrices de revenus et des AVEC (associations villageoises d'épargne et de crédit) ont été mises en place en direction des parents pour aider à lever les obstacles financiers à la scolarisation des filles. Au niveau institutionnel, des activités de plaidoyer sont organisées à destination des autorités locales (semaine annuelle communautaire à laquelle sont invités le maire, le sous-préfet, les inspecteurs, les délégués départementaux et d'arrondissement du Ministère de l'Éducation de Base et autres ministères, les autorités religieuses locales, etc.). Ces activités visent ainsi à augmenter l'investissement et les moyens alloués par ces dernières dans ce domaine.

---

<sup>30</sup> Voir précisions dans rapport Plan International, « Apprendre pour la vie », 2012, page 123

**Recommandation n°7 : Concentrer/renforcer les efforts sur l'éducation (y compris formation professionnelle), principal levier de développement et d'autonomisation des filles à travers la promotion d'une éducation (formelle et non formelle) sûre et de qualité pour les adolescentes et les jeunes femmes, à même de leur donner le savoir et les compétences nécessaires à une vie saine, productive et épanouie.**

*Explicitation :*

- Les enjeux de l'éducation des filles sont multiples, et variés : plusieurs études démontrent ainsi que si elles restent à l'école et acquièrent de réelles compétences, les filles gagneront plus d'argent dans le futur, se marieront plus tard, auront moins d'enfant qui seront en meilleure santé et mieux éduqués. Dans le long terme, l'éducation secondaire constitue un facteur de protection des filles du VIH-sida, du harcèlement sexuel et du trafic. Combinée à des compétences financières et à des compétences de vie, l'éducation secondaire est essentielle pour l'autonomisation des adolescentes, leur protection et leur développement.
- Pour cette raison, il est important d'agir sur les freins à l'éducation des filles, parmi lesquels le mariage et les grossesses précoces, la violence de genre à l'école, le manque d'alternatives économiques pour les familles), ainsi que sur la qualité de l'éducation, y compris à travers la garantie d'un environnement sain et sûr.
- L'atelier Muskoka H4+ tenu à Cotonou du 15 au 17 novembre 2012, portant sur les questions de santé sexuelle et reproductive des adolescentes, a souligné également le fait que l'éducation des filles est une priorité pour atteindre les objectifs du fonds de solidarité prioritaire Muskoka.

#### **Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :**

**1/Exemple (Handicap International) :** Dans son draft de projet « Education inclusive des filles et des garçons en situation de handicap, acteurs de changement et de développement au sein de la société congolaise-Kinshasa, RDC », Handicap International souligne le **lien essentiel entre handicap et éducation**. En effet, les enfants bénéficiant d'une éducation de base ou ayant suivi des études supérieures sont davantage susceptibles de devenir autonomes et d'atteindre une certaine indépendance financière, et sont donc plus à même de soutenir leur famille. Par ailleurs, les filles éduquées participeront au changement des préjugés en affichant une image positive grâce à leur réussite et à leur pleine participation à la vie sociale. La scolarisation permet également d'offrir une perspective d'avenir à des filles et jeunes filles habituellement exclues du système scolaire et sociétal. Elle encourage l'autonomisation et les rend actrices de changement et de développement. L'éducation inclusive encourage la socialisation des enfants en situation de handicap et participe à la réduction des exclusions. Par ailleurs, la scolarisation des filles handicapées participe à la lutte contre les VIH-sida, les MST et les mariages et grossesses précoces. La scolarisation des enfants en situation de handicap, notamment des filles est également un frein aux violences sexuelles dont elles peuvent être victimes car elles sont souvent laissées seules au domicile sans protection et sans information sur la sexualité et leurs droits.

**2/Le rapport publié par le MAE en 2012 sur les violences de genre à l'école<sup>31</sup>** met en lumière l'importance de combattre les violences basées sur le genre en milieu scolaire afin « d'offrir de réelles chances de succès aux filles, que ce soit au niveau social, économique ou politique ». Ainsi, ce rapport émet des recommandations à destination d'une multitude d'acteurs : 1) aux gouvernements, le rapport recommande par exemple de faire des violences de genre commises par des enseignants ou d'autres adultes intervenant dans le milieu éducatif un acte punissable par la loi, de faire de la lutte contre les violences de genre à l'école une priorité des cadres de développement, ou de veiller à l'application effective des lois et dispositions disciplinaires ; 2) à la communauté

<sup>31</sup> Cf. Rapport 2012 « Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone - Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre », Direction Générale de la Mondialisation, du développement et des partenariats, MAE.

éducative, le rapport recommande de revoir le contenu des curricula et des manuels scolaires de manière à sensibiliser les enfants, ou encore de soutenir la mise en place dans les établissements scolaires de mécanismes de prévention, de protection, de dénonciation et de prise en charge adaptés aux enfants et garantissant la confidentialité ; 3) aux familles, aux communautés et aux acteurs de la société civile, il est recommandé de renforcer les actions de conseil, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes des violences, de poursuivre les activités d'empowerment des filles et des garçons, des parents et des communautés, ou encore de jouer pleinement leur rôle de veille et d'interpellation auprès des décideurs nationaux pour l'application des lois et règlements. Dans le cadre de sa campagne **Apprendre Sans Peur**, depuis 2008, Plan International met en œuvre plusieurs de ces recommandations, en ciblant trois principales formes de violence en milieu scolaire : les châtiments corporels, les brimades et les violences sexuelles. Ainsi, Plan International a par exemple sensibilisé plus de 12 000 fonctionnaires de l'Etat (policiers, avocats) jouant un rôle crucial pour lutter contre l'impunité et mettre fin aux violences, et a formé environ 20 000 enseignants aux techniques de la discipline positive. 45 études ont également été menées pour mieux comprendre, mesurer et rendre visible le phénomène, et plus de 18 000 écoles ont pris part à la campagne. A travers ses actions de plaidoyer, la campagne a permis que 390 millions d'enfants soient protégés par une législation adaptée ou nouvelle. Toujours dans le cadre de sa campagne, Plan International a aussi travaillé avec les enfants afin de créer des livres de contes, des pièces de théâtre ou encore des émissions de radio sur le sujet.

**3/Exemple (Equilibres et Populations) :** Les jeunes filles « ciblées » par les projets « protéger les adolescentes » et « défis jeunes » sont celles qui sont en dehors du système scolaire en raison de la pauvreté et de la précarité économique ainsi que des inégalités de genre particulièrement violentes dans les pays d'intervention. **Les activités de formations, renforcement de compétences de vie informelles que le projet met en place à leur intention et selon leurs besoins et leurs demandes sont là pour « corriger » les méfaits de la déscolarisation** avec le souci de ses conséquences en matière de santé sexuelle et de la procréation. Le partenariat et les complémentarités avec d'autres projets, initiatives, structures plus spécifiquement orientées vers l'éducation et la formation est systématiquement recherché dans les 6 sites d'intervention.

---

## **Recommandation n°8 : Promouvoir l'enregistrement des filles à la naissance, condition du respect de leurs droits et notamment de celui à la protection.**

*Explicitation* : Dans le cadre de tout projet visant l'autonomisation des filles et jeunes femmes, il est essentiel de promouvoir l'obtention d'un état civil (à la naissance ou à tout autre période de la vie) afin d'assurer leur protection contre les différentes formes de violences et d'abus et leur permettre d'accéder à l'éducation, mais aussi à la propriété, à la terre, à l'héritage, au droit de vote et d'autres droits civiques, à la mobilité, etc.

### **Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :**

**1/Exemple (Plan France)** : Dans le cadre du projet d'amélioration de l'accès des filles à une **éducation** de qualité à la Briqueterie, **Cameroun**, l'association partenaire de PLAN, l'AFHADEV, a accompagné les parents en les informant sur les procédures d'inscription à l'école, et en facilitant l'obtention d'actes de naissances pour les filles et garçons scolarisés qui n'en avaient pas. En effet, au Cameroun, un enfant qui n'a pas d'acte de naissance ne peut pas passer le Concours de fin d'Etudes Primaires, et ne peut par conséquent pas poursuivre ses études au secondaire. L'existence d'un acte de naissance est ainsi un élément fondamental pour l'éducation des enfants, en plus d'être un élément assurant leur protection, ou encore le respect de leur droit à l'identité par exemple.

**2/Exemple (ECPAT France)** : Les réseaux communautaires soutenus via le projet *Sanjog-2* d'ECPAT France au **Bangladesh** font la promotion de l'enregistrement des enfants à la naissance, et vérifient lors de toute nouvelle naissance que l'enregistrement ait lieu. Des taux d'enregistrement de 100% ont été observés dans certains districts ruraux visés par le projet. La promotion et le soutien à l'enregistrement des naissances est de manière générale une mesure essentielle car elle facilite l'accès des personnes aux services éducatifs, sociaux et médicaux publiques. Dans le cadre des **problématiques de traite ou d'enfants disparus**, l'enregistrement d'un enfant à la naissance est à plusieurs titres primordial : (1) il est administrativement difficile voire impossible de signaler aux autorités l'absence d'un enfant n'ayant pas d'état civil, (2) lorsqu'un enfant est secouru par les forces de police dans un lieu d'exploitation, le temps de gestation entre sa prise en charge par les autorités et son retour dans sa communauté d'origine peut être extrêmement long en l'absence d'état civil (particulièrement dans les cas de traite transfrontalière) et donne lieu à des périodes d'institutionnalisation prolongées très préjudiciables au développement de l'enfant, (3) l'absence de certitude sur l'âge d'une personne ralenti le travail d'enquête et de répression des abuseurs, notamment dans les cas de traite et d'exploitation sexuelle.

**3/Exemple (Equilibres et Populations)** : Parmi les jeunes filles qui participent régulièrement aux activités des projets « protéger les adolescentes » et « défi jeunes », une majorité ne dispose ou ne disposait pas de carte d'identité nationale. Avec les animateurs/trices et en partenariat avec les mairies des communes et les commissariats de police, plusieurs d'entre elles ont pu obtenir leur extrait d'acte de naissance et se faire faire une carte d'identité nationale. Cet acte s'est révélé important pour les filles et leur reconnaissance d'elle-même et auprès de leur entourage. En effet, les jeunes filles ayant leur carte d'identité nationale éprouvent de la fierté à être reconnues comme des citoyennes à part entière, ayant des droits et pouvant jouir de ses droits, notamment le droit de vote pour les plus âgées d'entre elles ou le **droit d'accéder à des services sociaux**. Par ailleurs, l'entourage considère l'obtention de la carte d'identité nationale comme une étape essentielle pour **contribuer à l'autonomie financière des jeunes filles** sachant qu'à l'avenir, ce document leur sera d'une grande utilité dans leur démarche auprès des agences de microcrédits, ou encore pour se déplacer librement.

## **Recommandation n°9 : Développer des standards communs de mesure de l'autonomisation des filles.**

### *Explicitation :*

- Quels que soient les domaines d'intervention privilégiés dans un projet (éducation, santé, protection, ...), ces derniers devraient avoir comme objectif et critère de mesure d'efficacité, l'autonomisation des filles et une plus grande égalité homme-femme. Cette recommandation renvoie à la **nécessité d'un consensus sur la définition de l'autonomisation individuelle des filles, adolescentes et jeunes femmes** (cf. définition dans le glossaire, p. 35) et ses indicateurs de mesure<sup>32</sup> tout au long du cycle de projet et au-delà si possible
- Il existe **plusieurs exemples d'indicateurs d'autonomisation** (cf. grille d'analyse des pratiques en annexe n°5): temps consacré aux tâches ménagères vs loisirs et devoirs scolaires, aux soins des enfants, estime de soi et niveau d'encouragement de l'environnement, capacité à s'exprimer en public, possibilité d'accéder à l'éducation formelle (primaire et secondaire) et informelle (y compris formation professionnelle), sentiment de sécurité (vs violences physiques et psychologiques potentielles dans le cadre familial, scolaire, communautaire), choix de se marier quand et avec qui elles le veulent, accès à l'information/éducation sur les droits sexuels et reproductifs et capacité à avoir des rapports sexuels protégés et consentis librement, participation aux décisions qui les concernent (dans le cadre familial, scolaire, communautaire, capacité ressentie à savoir gérer de l'argent... Pour chaque aspect, il convient de poser la question aux filles et aux garçons.
- Quelques autres exemples d'indicateurs : situation économique, statut social, capacité à prendre des décisions et estime de soi, satisfaction personnelle, parents plus ouverts à l'autonomisation de leurs filles, femmes plus confiantes en elles, plus optimistes, aspirations plus fortes, prise de position des filles dans les instances décisionnelles des structures et activités, prise de parole en public...

### **Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :**

**1/ Exemple d'un outil d'auto-évaluation de l'autonomisation des filles (Plan International) : Le Diagramme d'Opportunités pour les Filles :** Plan International a développé un outil d'auto-évaluation visant à permettre aux adolescentes (10-18 ans) bénéficiaires de projets de réfléchir à leur propre autonomisation. Cet outil participatif est une source d'informations à l'usage des structures telles que les gouvernements ou ONG.

Ce diagramme est actuellement en phase d'essai dans plusieurs pays, et sera disponible courant 2013. Il pose aux filles, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui jouent un rôle dans la vie des filles (notamment leurs parents) **10 principales interrogations sur le niveau d'autonomie des filles, sur 10 thématiques**. Ces thématiques sont ainsi : les travaux ménagers, l'accès à l'école, le sentiment de sécurité, le mariage, la sexualité sans risque, la confiance en soi, le pouvoir de décision, l'argent et sa gestion, le sentiment d'appartenance à une communauté, et enfin, selon la situation locale, d'autres thématiques<sup>33</sup>.

<sup>32</sup> S'assurer que les indicateurs sont transposables à tout type de contexte de façon à ce qu'il puisse être comparé

<sup>33</sup> Selon leur situation individuelle, les filles remplissent le diagramme en indiquant, pour chaque composante thématique, une note de 1 à 10 indiquant le niveau de satisfaction de leurs besoins. Dans un premier temps, l'outil est adapté au contexte local. Notamment, des ateliers d'adaptation sont organisés avec les communautés, dont des filles, pour identifier des exemples illustrant les notes 1, 5 et 10 de chaque thématique. L'outil est aussi traduit, lorsque nécessaire, dans la langue locale parlée par les filles. Des focus groups ont ensuite lieu, au sein desquels les filles remplissent chacune le diagramme pour sa situation, puis discutent de leurs situations et échangent sur les éléments du projet qui ont contribué à leur autonomisation. Les données seront ensuite analysées, rapportées, et pourront ainsi servir de base à des réflexions et discussions avec la communauté (parents, filles, garçons). Cela permet d'identifier les lacunes du projet, ses points forts, et les points d'action de chaque intervenant. Cet outil permet aussi de contribuer à l'autonomisation des filles en les amenant à réfléchir sur ses éléments constitutifs.

**2/ Exemple (Equilibres et Populations) :** Dans le cadre des projets « Protéger les adolescentes » et « Défi jeunes », une place importante est consacrée à l'étude des processus qui conduisent au changement dans le cadre d'une démarche participative et communautaire plutôt qu'une évaluation qui serait uniquement quantitative. D'un point de vue individuel, les équipes projet utilisent la **méthode « des récits de vie »** pour suivre, « mesurer » les changements qui s'opèrent pour les jeunes filles. Puisant ses origines dans l'histoire et la sociologie, les récits de vie sont le résultat d'une forme particulière d'entretien, **l'entretien narratif**, au cours duquel une personne raconte tout ou une partie de son expérience vécue (Daniel Bertaux). A travers cette méthode, les socio-anthropologues ne travaillent pas uniquement à une reconstitution de la vie des filles (leur trajectoire sociale) mais travaillent aussi à **recueillir des informations sur leur environnement social immédiat** pour comprendre comment il fonctionne et comment il se transforme (ses mécanismes, ses processus, ses logiques d'action, etc.).

**3/Exemple (Tostan) :** Le projet « Renforcer les capacités des communautés pour renforcer celles des filles : transformer les normes sociales pour libérer le potentiel des filles au Sénégal » de Tostan s'est fondé, pour mesurer l'impact du projet sur la vie des adolescentes, **sur l'outil du « changement le plus significatif »**<sup>34</sup>. Cette approche de suivi-évaluation participative et qualitative repose sur le recueil systématique par des acteurs du projet « **d'histoires significatives de changement** ». Ainsi, lors de demi-journées d'ateliers avec les équipes de terrain, il était demandé aux facilitateurs d'écrire une courte histoire sur une ou des personnes du village du projet ayant fait l'expérience d'un changement. Les histoires sont distribuées aux facilitateurs des zones voisines, qui en choisissent une et expliquent les raisons de ce choix. L'auteur de l'histoire et ses collègues sont incités à réfléchir à leurs pratiques et aux perspectives d'amélioration du projet. Pour approfondir la compréhension des histoires racontées, l'équipe du projet a effectué des visites de terrain afin de rencontrer les membres des communautés dont le changement a été décrit par les facilitateurs. Par ailleurs, le développement d'indicateurs tels que le % des hommes et femmes capables de citer au moins trois droits humains, ou encore le % de filles et de femmes ayant constaté un changement de comportement des hommes envers les femmes, permet de **mesurer l'impact du projet sur le changement de l'environnement dans lequel vivent les femmes et les filles, le changement de comportement des hommes et des communautés, comme facteurs d'autonomisation des femmes et des filles.**

**4/Exemple (Plan France) :** Dans le cadre de son projet *Saksham* en **Inde**, Plan France a développé des indicateurs permettant de mesurer l'impact du projet à plus long terme. Ainsi, le projet a mis un accent particulier sur **le suivi du parcours de chaque étudiant(e) après qu'il/elle ait achevé sa formation, mais surtout une fois que le/la jeune est entré(e) dans la vie active.** Ceci permet de mesurer les changements les plus importants sur sa vie et sur celle de sa famille au niveau : 1) de la situation économique, 2) du statut social, 3) de la capacité à prendre des décisions et l'estime en soi, et 4) de la satisfaction sur le lieu de travail. Par ailleurs, en supplément de ces indicateurs formulés pour les jeunes femmes et les jeunes hommes bénéficiaires du projet, l'équipe de projet a développé des indicateurs spécifiques permettant d'évaluer l'impact du projet sur les vies des jeunes femmes, afin de mesurer leur autonomisation aux niveaux personnel, économique et social. Ainsi, au cours des entretiens avec les jeunes femmes, l'équipe d'évaluation de Plan Inde a pu constater à travers leurs témoignages que, **par rapport aux jeunes femmes n'ayant pas participé à une formation du projet, les jeunes bénéficiaires ont confiance en elles, sont plus éloquentes, plus optimistes pour leur carrière et leur vie, et parlent de leurs aspirations de carrière.** Le développement de leur indépendance économique et de leur capacité à gérer leur vie professionnelle a également conduit à

---

<sup>34</sup>La technique du changement le plus significatif (CPS) est une forme de suivi et évaluation participative. Elle est participative parce qu'un grand nombre de parties prenantes des projets sont impliquées à la fois dans les décisions portant sur les types de changements à enregistrer et dans l'analyse des données. C'est une forme de suivi parce qu'elle se produit tout le long du cycle du programme et fournit des informations pour permettre de gérer le programme. Elle contribue à l'évaluation parce qu'elle fournit des données sur l'impact et les résultats que l'on peut utiliser pour évaluer la performance du programme dans son ensemble. Cette technique a été inventée par Rick Davis, afin d'assurer le suivi et l'évaluation d'un programme de développement rural au Bangladesh, géré par la Christian Commission for Development in Bangladesh, en 1996.

une autonomisation considérable des jeunes, en particulier des jeunes femmes. Par exemple, les jeunes qui ont obtenu un emploi sont capables de contribuer aux revenus du ménage tout en conservant une partie de leur salaire pour leurs dépenses personnelles. Les jeunes femmes sont aussi plus confiantes, car elles ressentent qu'elles sont perçues comme un modèle dans leur voisinage. Un témoignage d'une jeune femme bénéficiaire du projet permet de mettre en évidence ces changements dans la vie des bénéficiaires, et vient aussi démontrer la distinction entre les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des jeunes femmes. Ainsi, Sunita nous a confié : « *Saksham* n'a pas seulement permis à ma famille et à moi de vivre dans de meilleures conditions, mais m'a avant tout permis de gagner confiance en moi ».

---

## **Recommandation n°10 : Prévoir les ressources humaines et financières à même de permettre la prise en compte de toutes les recommandations formulées**

### *Explicitation :*

- La mise en œuvre des 9 recommandations précédentes (traduite par la grille d'analyse qui figure en annexe<sup>5</sup>) nécessite des **ressources techniques, financières et de temps**, à prendre en compte, de la conception de tout projet visant l'autonomisation des filles jusqu'à la mesure de son impact.
- Cette recommandation doit notamment se traduire par une **budgetisation sensible au genre**<sup>35</sup> au niveau de chaque projet, ainsi qu'au niveau des politiques publiques des Etats du Sud, et de l'aide publique au développement au Nord.
- Une prise en compte transversale des spécificités liées à l'autonomisation des filles ne doit pas empêcher de dégager des **budgets spécifiques pour des programmes pilotes** de type FSP dont l'objectif principal serait l'autonomisation des filles et une plus grande égalité filles/garçons.
- Des programmes pilotes portés par le Ministère des Affaires Etrangères permettraient notamment de **parvenir à une définition concertée de standards et d'outils de mesure de l'autonomisation des filles**, effort essentiel à la qualité et à la mesure d'impact des actions menées et financées.

### **Exemples issus de l'analyse des pratiques de terrain :**

- La pratique montre que les **phases d'identification des publics ciblés et de mesure d'impact** sous-estiment trop souvent les ressources techniques, financières et de temps nécessaires ; une meilleure prise en compte de ces points par les bailleurs est nécessaire. Comme cela a pu être souligné lors du Forum régional de la Jeunesse à Cotonou (novembre 2012), il est nécessaire, en amont des programmes, d'identifier les acteurs marginalisés, de chercher à connaître leur contexte de vie, et pour cela, il est nécessaire d'envisager systématiquement des états des lieux et des diagnostics avant le développement des programmes.
- La **formation des différents acteurs du projet** (ONG internationales, partenaires locaux publics et privés) est essentielle : l'introduction d'une approche de genre, les démarches participatives, les études diagnostics de départ pour identifier les besoins, les attentes, le suivi – évaluation qualitatif pour mesurer les changements nécessitent du temps (et donc de l'argent), des compétences spécifiques (recours à des socio-anthropologues par exemple) et donc des formations à tous les niveaux d'intervention.

### **Projets illustrant l'importance de formations sur le genre :**

- **Exemple (Plan France) :** Le projet *Saksham*, conçu avec un fort accent sur l'autonomisation économique des jeunes femmes, a également adopté comme une de ses stratégies phares **le travail avec les familles, les communautés et les employeurs, afin de les sensibiliser à l'équité de genre**, à l'égalité des chances et à l'importance de l'autonomisation économique des jeunes femmes. Ainsi, des visites à domicile et des consultations familiales ont été réalisées par l'équipe de projet auprès des familles pour discuter de ces notions. Cette étape de sensibilisation des partenaires du projet – familles, communautés et employeurs – sur les questions de genre, dès la phase de collecte de données et d'analyse de situation, et pendant tout le projet a permis de les

<sup>35</sup> La budgetisation sensible au genre vise à ce que la budgetisation des projets tienne compte non seulement des besoins pratiques mais aussi des besoins stratégiques des filles et jeunes femmes, identifiés à travers une analyse de situation dite « genrée »<sup>35</sup>. La grille d'analyse qui figure en annexe n°5 détaille les questions à soulever dans ce cadre.

familiariser immédiatement au concept de genre et de les sensibiliser à l'égalité de genre, créant ainsi un environnement plus favorable à la conduite du projet. Par ailleurs, au cours du projet, Plan Inde a également décidé d'élargir ce processus d'intégration transversale de la dimension de genre, afin d'améliorer davantage les compétences des différentes parties prenantes dans ce domaine.

- **Exemple (Tostan)** : Dans le cadre du projet « renforcer les capacités des communautés pour renforcer celles des filles : transformer les normes sociales pour libérer le potentiel des filles au Sénégal », **les équipes de Tostan Sénégal ont reçu plusieurs sessions de formation sur le genre**, de manière à s'approprier de nouveaux concepts. Les sessions de formation se sont adressées aussi bien aux membres des équipes du siège à Dakar qu'en région, à tous les niveaux (coordination régionale, superviseurs et facilitateurs).

**Illustration de la budgétisation sensible au genre dans les politiques publiques du Sud** : Au Mali, le 24 novembre 2010, une politique nationale sur le genre a été adoptée pour la première fois. Cette politique nationale a été suivie, très rapidement, par une **stratégie de planification et de budgétisation sensibles au genre (PBSG)<sup>36</sup> 2011-2013**, accompagnée d'un guide méthodologique pour faciliter sa mise en œuvre. Ces innovations traduisent l'attention portée par le gouvernement malien à la prise en compte de la dimension genre, notamment à travers le cadre du Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté, et dans la préparation du budget annuel de l'Etat. La politique nationale malienne sur le genre repose sur deux piliers : le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Sa mise en œuvre vise la lutte contre les inégalités femmes/hommes, et la stratégie de PBSG est considérée comme « l'épine dorsale de la mise en œuvre des objectifs de la politique nationale genre », permettant d'assurer que le processus budgétaire représente la politique nationale sur le genre et permette sa réalisation. Cette stratégie se décline en plusieurs activités majeures, incluant notamment la formation des acteurs impliqués dans le processus budgétaire (ex. administrateurs de crédits, responsables de programmes sectoriels, etc.), ainsi que l'accompagnement des départements sectoriels au plan opérationnel, pour permettre leur appropriation de la PBSG, et enfin le remodelage des instruments existants, tels que le cadre de dépenses à moyen terme, pour y intégrer le genre. Cette nouvelle stratégie de PBSG vise notamment à permettre, ce qui n'était pas le cas avant au Mali, un suivi et évaluation des politiques et budgets sensible au genre, à travers le développement de nouveaux indicateurs « genrés », et une meilleure traçabilité des budgets et politiques nationaux. Dans le cadre de cette stratégie de PBSG, la Commission des Finances a un rôle extrêmement important, étant donné qu'elle a pour mission d'examiner les projets de lois de finance avant leur présentation à l'Assemblée Nationale, et qu'elle peut notamment interpeller le gouvernement pour une meilleure intégration du genre dans le budget.

*Pour plus d'informations sur la budgétisation sensible au genre au Mali : [http://www.gender-budgets.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=814:mali&catid=310&Itemid=733](http://www.gender-budgets.org/index.php?option=com_content&view=article&id=814:mali&catid=310&Itemid=733)*

---

<sup>36</sup> Avec l'appui d'ONU Femmes, du FNUAP, de la Coopération Belge, de la Coopération Canadienne et de la Banque Mondiale notamment.

## GLOSSAIRE

- **« Autonomisation », synonyme de « empowerment »** en anglais (empouvoirement en français) désigne la capacité d'une personne à contrôler sa propre vie et son environnement. Le manque de pouvoir est un des obstacles principaux qui empêche les filles et les femmes d'échapper au cercle de la pauvreté. Ce problème peut être surmonté à l'aide d'une stratégie d'autonomisation. Une méthode d'autonomisation suppose une approche « bottom-up » ayant pour but de développer les atouts des filles (aux niveaux social, économique, politique et personnel), de renforcer leurs capacités à faire des choix quant à leur avenir ainsi qu'à développer un sentiment de confiance en soi et les amener à croire en leur capacité à contrôler leur propre vie<sup>37</sup>. L'empowerment est « un processus de renforcement des capacités d'individus ou de groupes à faire des choix et à les transformer en actions et résultats souhaités »<sup>38</sup>. Le processus d'empowerment/autonomisation d'individus ou de groupes dans une société ne peut pas être isolé du contexte social. Une stratégie visant à mettre fin à la pauvreté et à promouvoir l'égalité hommes-femmes nécessite de travailler avec toutes les parties-prenantes à tous les niveaux<sup>39</sup>.
- **Cycle de vie<sup>40</sup>** : L'approche par cycle de vie permet de repérer les risques et opportunités, obstacles et atouts, besoins et priorités, propres à chaque âge et d'agir dessus. En effet, à différentes étapes de sa vie, de la petite enfance à l'adolescence et de l'adolescence à l'âge adulte, une fille peut rencontrer des obstacles et développer des atouts et compétences qui auront des conséquences déterminantes sur son avenir. Il est possible d'intervenir à des stades différents de la vie des filles pour apporter des changements positifs dans leur vie, et leur fournir les atouts et compétences dont elles ont besoin. A titre d'illustration: une fillette peut recevoir les soins et l'investissement dont elle a besoin de la part de sa famille, de sa communauté et de l'Etat, puis devenir une citoyenne assurée et active. Au contraire, elle peut tomber dans le piège de la sous nutrition, du manque d'éducation et de la vulnérabilité aux grossesses précoces ou au VIH-sida. Autant de dangers qui peuvent la maintenir enfermée dans la pauvreté. Une pauvreté qu'elle transmettra ensuite à ses enfants. Mais ce destin n'est pas inéluctable : un investissement en temps, en soins et en argent dans ces jeunes filles déclencherà une transformation personnelle et économique, leur permettant de se développer et de devenir des adultes actives et épanouies
- **Egalité des sexes** : L'égalité des sexes signifie que les femmes et les hommes, les filles et les garçons bénéficient du même statut dans la société. Ils ont les mêmes droits humains ; ils ont droit au même niveau de respect dans leur communauté ; ils ont droit aux mêmes opportunités pour leur choix de vie, et possèdent le même pouvoir de façonner les résultantes de ce choix. L'égalité des sexes ne signifie pas

---

<sup>37</sup> Politique de PLAN sur l'égalité des sexes, PLAN, 2011.

<sup>38</sup> Banque Mondiale, The World Bank Poverty Net, What is empowerment?  
[www.worldbank.org/html/extdr/thematic.html](http://www.worldbank.org/html/extdr/thematic.html), 4 août 2010

<sup>39</sup> Promoting Child rights to end child poverty, PLAN, 2010

<sup>40</sup> Cf. schéma page 6

que l'homme et la femme sont identiques, mais plutôt que leurs besoins et leurs priorités sont différents mais liés, et qu'ils sont reconnus et valorisés à part égale. La position relative de la femme et de l'homme dans la société est basée sur des principes qui, bien qu'ils ne soient pas immuables, avantagent les garçons les femmes. En conséquence, ils subissent des influences différentes de la part des politiques et des programmes. Une approche de l'égalité des sexes passe par la compréhension de ces différences relatives, en appréciant le fait qu'elles ne sont pas rigides mais qu'elles peuvent être changées, pour ensuite mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services qui tiennent compte de ces différences. L'égalité des sexes peut dès lors être mesurée en termes d'égalité des résultats, ce qui signifie que l'égalité des sexes a pour objectif d'arriver à des résultats égaux plutôt que d'assurer un traitement identique aux deux sexes. Au final, promouvoir l'égalité des sexes signifie transformer la relation de pouvoir entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, pour créer une société plus juste pour tous. L'égalité des sexes n'est pas « une question féminine », mais devrait concerner et même associer pleinement aussi bien les hommes que les femmes. L'égalité entre femmes et hommes relève des droits de la personne ; il s'agit d'une condition préalable au développement durable axé sur les personnes, et d'un indicateur de ce développement.

- **Filles, adolescentes et jeunes femmes:** Le terme « fille » concerne les filles de zéro à 18 ans selon la CIDE. Les jeunes femmes sont considérées généralement de 16 à 25 ans. Le groupe de travail a souligné le fait que l'adolescence (10 à 19 ans) constitue une période de concentration des situations de vulnérabilité. Il reconnaît également l'importance de travailler avec les jeunes femmes.
- **Genre :** L'approche genre repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. En tant que concept, l'approche genre analyse les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe<sup>41</sup>. « L'intégration des questions de genre consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée. »<sup>42</sup>
- **Théorie du changement :** La théorie du changement, selon Plan International, consiste à agir sur les niveaux individuel, communautaire et institutionnel, pour permettre aux filles de surmonter des obstacles et d'acquérir des atouts à des moments clés de leurs vies, afin de devenir autonomes et de faire valoir leurs droits. Il s'agit ainsi d'identifier les obstacles auxquels font face les filles, tout au long de leur cycle de vie, parmi lesquels peuvent être identifiés par exemple le manque d'éducation de base, les normes de genre nuisibles dans la communauté, la vulnérabilité au mariage précoce, la violence contre les filles à l'école et autour de celles-ci, le mauvais traitement qu'elles subissent de l'environnement scolaire, etc.

---

<sup>41</sup> DOS Genre, MAE, 2007

<sup>42</sup> Conseil Economique et Social des Nations-Unies

Et de la même manière, de permettre aux filles de développer un éventail d'atouts et de capacités pour pouvoir être autonomes et faire valoir leurs droits (atouts personnels, sociaux, financiers et matériels). Afin que les filles puissent développer ces atouts, et afin de produire des changements positifs dans leurs vies, il faut promouvoir leurs droits à plusieurs niveaux : individuel, sociétal/communautaire et institutionnel. Une telle approche intégrée permet de susciter des changements aussi bien chez les détenteurs de droits (les filles) que les responsables (principaux et moraux), à différents niveaux :

- Chez les filles pour développer leurs capacités à faire des choix judicieux et leur permettre d'agir en tant qu'agents du changement
  - Dans les familles et les communautés pour changer les normes socio-culturelles, les valeurs et les attitudes envers les filles ; et
  - Dans les institutions pour établir des lois, des politiques et des services publics qui soutiennent et protègent les filles
- **Types d'autonomisation**<sup>43</sup>: L'autonomisation peut être perçue comme étant composée de quatre types distincts de relations de pouvoir :
    - **Pouvoir sur** : la capacité à contraindre et influencer les actions et les pensées des personnes n'ayant pas de pouvoir.
    - **Pouvoir de** : la capacité d'agir, d'organiser et de changer les hiérarchies existantes.
    - **Pouvoir avec** : une capacité renforcée grâce à une action collective, une mobilisation sociale et la création d'alliances.
    - **Pouvoir de l'intérieur** : l'accroissement de la prise de conscience individuelle, de la dignité et de la sensibilité des personnes.

---

<sup>43</sup> Plan International, rapport « Apprendre pour la vie », 2012, page 196

## Annexes :

- Annexe 1. Liste des membres du groupe
  - Annexe 2. La théorie du changement
  - Annexe 3. Cadre politico-légal international et national sur les droits des filles
  - Annexe 4. Initiatives pour les droits des filles
  - Annexe 5. Grille d'analyse des pratiques
  - Annexe 6. Fiche Projet : *Saksham*, Formation Professionnelle en Inde, Plan France
  - Annexe 7. Fiche Projet : Protéger les Adolescentes & Défi jeunes, Equilibres et Populations
  - Annexe 8. Fiche Projet : Education inclusive enfants en situation de handicap, RDC, Handicap International (*draft*)
  - Annexe 9. Fiche Projet : Education des Filles à la Briqueterie, Cameroun, Plan France
  - Annexe 10. Fiche projet : Renforcer les capacités des filles, Sénégal, Tostan
  - Annexe 11. Fiche projet : *Sanjog 2*, Bangladesh, ECPAT France
  - Annexe 12. Fiche projet : Prévention des violences sexuelles, Colombie, Plan France
  - Annexe 13. Fiche projet : Filles adolescentes en situation d'urgence, Plan International
-